

JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE

I. OCTOBRE.

1785.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, ^{v^o}
avant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-
ratrice-Reine Apostolique.

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur.*



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE,

I. OCTOBRE.

1785.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Les Helviennes, ou Lettres provinciales philosophiques. Nouvelle édition. A Amsterdam, & se trouve à Paris, chez Moutard. 1785. 3 vol. in-12. Prix 9 liv. rel.

Ceux qui favent les tracasseries qu'a essuïées M^r. l'abbé Barruel à l'occasion de cet excellent ouvrage, seront peut-être étonnés de voir paroître cette seconde édition. Car les gens dont il a critiqué les erreurs avec cette force de raison & de ridicule qui exclut tout appel, lui ont suscitè

M 2

des affaires très-désagréables. M^r. Giraud-Sou-
lavie entr'autres, lui a fait un procès dans
les formes pour s'être déclaré contre la nou-
velle *Genèse* *. Il paroît cependant que cela

* 15 Juin
1784. p. 240.

n'aura pas de grandes suites. Un de mes amis
m'écrit : *Le procès de l'auteur des Helvien-
nes avec Mr. Giraud n'avance pas, il est
porté pardevant l'official comme de raison ;
il paroît que Mr. Giraud se relâche un peu
de ses poursuites. Si M^r. G. est conséquent*

* 15 Janv.
1785. p. 93.

dans ses attaques, il fera également un pro-
cès à Mr. Romé de l'île *. C'est une chose
singulière que l'incroyable amour propre des
naturalistes modernes. De tous les écrivains
ce sont les moins traitables, les moins tolé-
rans en matière de critique, quelque juste
qu'elle puisse être. Quand ils ont formé leur
nouveau monde le mieux qu'ils ont pu, ou
rendu l'ancien si vieux qu'on ne le reconnoît
plus ; malheur à celui qui s'avise de contrô-
ler leur opération ! L'impuissance où ils se
trouvent de soutenir des songes creux qui
font rire aux dépens des rêveurs, devient une
espece de fureur dont les gens prudens ne
s'empresent pas de devenir l'objet :

Hor. a. p.

*Vesantum tetigisse timent fugiuntque,
Qui sapiunt. (a)*

(a) Voici un trait tout récent de l'intolé-
rance des écrivains du jour, consigné dans
plusieurs feuilles publiques. " Le Sieur Botti-
" neau prétend avoir trouvé le moyen d'apper-
" cevoir à plus de 100 lieues de distance les
" vaisseaux qui voguent en pleine mer. L'in-
" strument dont il est inventeur, indique, à
" ce qu'il prétend, dans l'horizon des points
" lumineux, /

Du reste M^r. Giraud-Soulavie à la fin du 5^e. volume de son *Histoire naturelle de la France méridionale* vient de faire en bonne & due forme sa profession de foi & de déclarer que ses observations comparées à l'autorité de Moÿse, sont nulles & minutieuses; ce qui non-seulement a beaucoup édifié M^r. l'abbé Barruel, mais doit être regardé comme une rétractation formelle de la nouvelle Genèse, ainsi que du volumineux ouvrage dont elle est l'essence & le résultat. Il est vrai qu'après cela la continuation de l'*Histoire* très-peu *naturelle* a de quoi étonner; mais il ne faut pas exiger que les gens à systêmes soient si rigoureusement conséquens, & que leur amour propre s'évanouisse totalement d'une manière violente & subite. Aussi M^r. Barruel, content d'une conversion, qui pour ne pas être encore parfaite, ne laisse pas d'être bien consolante, a-t-il supprimé le nom de M^r. Soulavie à la tête de la nouvelle Genèse, & promis qu'il ne l'appelleroit plus *Mr. le vicaire*, ce qui étoit un des principaux griefs du plaignant.

» lumineux, qui sont des navires. L'abbé de
 » Fontenay ayant publié dans une de ses feuil-
 » les, ses doutes sur le succès de cette dé-
 » couverte, Mr. Bottineau lui a intenté un
 » procès criminel ». Doubter seulement des
 plus bizarres découvertes, c'est un crime
 digne de tous les supplices que l'égoïsme of-
 fensé peut inventer. — 15 Nov. 1776, p.
 415. — 1 Avril 1784, p. 504.



Extrait d'une lettre de D. Fleurand à l'auteur du Journal, touchant *l'Art de vérifier les dates*.

Bouzonville. Le 28 Mars 1785.

L'*Estime singulière & bien sincère que vos talens & sur-tout votre zèle pour la religion chrétienne m'ont inspirée, me donne la confiance de vous écrire pour me plaindre à vous-même de la manière dont vous parlez d'un religieux très-respectable. J'ai versé un torrent de larmes en lisant votre Journal du 15 Février dernier. Je ne connois D. Clement que par ses lettres, & par la relation de plusieurs personnes de probité, qui ont vécu quelque tems avec lui ; tout a contribué à m'en faire prendre la plus haute idée. Je puis vous assurer que c'est un homme absolument détaché de tout, & sur-tout de la fumée des honneurs ; & que cette phrase, on voit sans peine que les rédacteurs ont moins cherché à instruire qu'à se distinguer, plus attentifs à quitter les routes battues qu'à saisir la vérité & l'ordre exact de l'histoire, est absolument contraire à la vérité &c.*

RÉPONSE. Je suis bien réellement affligé d'avoir par une critique purement littéraire fait répandre *un torrent de larmes* à un sage & pieux religieux ; mais je le prie de considérer que je n'ai pas dit un mot qui

ne se trouve très-littéralement & beaucoup plus amplement dans l'ouvrage dont il est question. Quant à la personne de l'auteur, je ne la connois en aucune façon que par ses écrits, il est donc impossible que j'aie parlé en quelque manière que ce soit, de ses qualités, sinon autant qu'elles sont consignées dans ses ouvrages. Quant à l'ordre & à la vérité de l'histoire, je crois ou qu'il ne la connoissoit pas, ou que des préventions quelconques l'ont empêché de nous en instruire. Je pense l'avoir prouvé, & suis bien persuadé que cette assertion n'est PAS ABSOLUMENT CONTRAIRE A LA VERITÉ. En ce moment j'ouvre le gros livre, ça & là au hasard, sans recherche ni but déterminé. Ce que j'y vois, n'est pas propre à me faire changer de sentiment. Par exemple :

P. 140 & p. 227, je retrouve tous les anacronismes & les contradictions touchant le Pape Libere (15 Fév. 1785, p. 248) qu'il eût été si aisé de corriger après les observations des savans sur les défauts de la première édition,

P. 221, on voit encore le prétendu passage d'Eusebe * où l'on fait dire par St. Irénée au Pape Victor *qu'il avoit mal fait de séparer de sa communion des églises si considérables*. On doit ajouter à ce que nous avons dit là-dessus, 1°. que dans la lettre de St. Irénée, que rapporte Eusebe, l'on ne trouve que des remontrances douces & pleines de respect pour le Pape Victor; & rien qui vérifie le mot *arguit*. 2°. Qu'il ne conste nullement

* 15. Fév.
1785. p. 246.
— 15 Mars
P. 422.

lement que ce Pape ait excommunié les évêques d'Asie. Il est vrai que le titre du chap. 24, liv. 5 de l'*Hist. eccl.* d'Eusebe le dit; mais ce titre n'est ni dans l'original grec, ni conforme au corps du chapitre, où l'on voit seulement que Victor proposa de se séparer de la communion des Eglises d'Asie. Tout cela est développé avec autant de sagesse que d'érudition dans l'*Antiquitas illustrata* d'Emm. Scheelstrate, p. 167, n. 37, édit. d'Anvers in-4^o.

P. 223. *St. Etienne outre le zele, s'il est vrai qu'il retrancha de sa communion ceux qui n'étoient pas de son sentiment* (Il s'agit de la célèbre question : s'il falloit baptiser de nouveau ceux qui l'avoient été par les Hérétiques). Ce n'est pas ainsi qu'en jugeoit St. Augustin. Ce Pere ne donnoit pas tort à St. Etienne, mais à St. Cyprien, & disoit que ce dernier avoit soutenu son sentiment avec trop de chaleur, *Cyprianum iratum & paulò commo-tiorem fuisse in Stephanum*, & ajoute que cette faute a été expiée par le martyre, *martyrii falce purgatum*. . . Mais chez nos auteurs le blâme est toujours pour les Pontifes romains.

P. 237. " Gelase fit paroître dans la défense de ce que Felix, son prédécesseur, avoit fait contre Acace, une fermeté qu'il auroit peut-être dû modérer. Acace étant mort en 489, étoit-il indispensable de poursuivre sa mémoire, comme fit Ge-
 ,, lafe

„ lase, jusqu'à refuser la communion à ceux
 „ qui faisoient difficulté de le condamner
 „ quelques purs d'ailleurs que fussent leurs
 „ sentimens sur la foi? Cette rigueur in-
 „ flexible jetta le trouble dans l'Eglise de
 „ Constantinople „. De qui est-il question
 dans ce passage? D'Euphemius patriarche de
 Constantinople qui refusoit d'effacer des dip-
 tyques le nom d'un homme qui selon nos
 auteurs, p. 242, étoit un esprit fourbe,
 intrigant, altier, ambitieux, qui ne fut
 occupé qu'à vexer les Catholiques zélés qu'il
 devoit appuyer, qu'à composer avec les Hé-
 rétiques qu'il devoit réprimer. Et le Pape
 n'auroit pas dû exiger le retranchement d'un
 tel évêque des diptyques & laisser subsister son
 nom entre ceux des saints & vertueux person-
 nages qui avoient illustré l'Eglise? — On
 dit qu'Euphemius avoit des sentimens purs
 sur la foi (p. 237); & p. 244 on assure
 qu'il ne gagna rien du côté des Héretiques
 que sa conduite sembloit favoriser. Ces deux
 propositions auront bien de la peine à se
 trouver d'accord. — Pourquoi censure-t-on
 la conduite de Gelase? il n'est pas difficile
 de le deviner. C'est qu'Euphemius soutenant
 qu'Acace par sa qualité de patriarche ne de-
 voit être condamné que dans un concile gé-
 néral, ce Pape combattit cette prétention en
 ces termes. “ Ce sont les Canons qui ont voulu
 „ que les appellations de toute l'Eglise fus-
 „ sent portées à ce siège, que l'on ne pût en
 „ appeller nulle part, & que ses jugemens

„ demeurassent sans atteinte „ (Voyez Fleury l. 30 , n. 28). Or l'on comprend sans peine que D. C. ne peut être du même avis.

P. 238. “ On l'accusa (le Pape Symmaque) de grands crimes dont il fut *obligé* „ de se justifier dans un concile „ Qui est-ce qui lui imposa cette *obligation* ? Qu'on consulte l'histoire , & on verra combien ce mot est impropre. Théodoric Roi des Goths assembla un concile pour juger le Pape , mais les Peres dirent “ que le Pape „ lui-même devoit convoquer le concile ; „ que le St Siège avoit ce droit par sa primauté tirée de St. Pierre , & qu'il n'y avoit „ point d'exemple qu'il eût été soumis au „ jugement de ses inférieurs „. Le Roi aiant montré le consentement du Pape , les Peres le déclarerent innocent. Ce décret étant parvenu dans les Gaules , fut improuvé hautement par les évêques qui chargerent St. Avit, évêque de Vienne d'écrire à Rome pour se plaindre de ce que les évêques avoient pris sur eux de juger le chef de l'Eglise.

Ibid. “ En rejetant la communion de ceux „ qui *s'obstinoient* à vouloir retenir le nom „ d'Acace dans les diptyques , le Pape *prolongea* le schisme qu'il eût mieux fait de *terminer* „. On voit que c'est toujours le St. Siège qui a tort , que c'est lui qui a *prolongé* le schisme quoique les autres fussent des *obstinés* : tout cela n'est pas facile à combiner.

P. 250. “ Un double événement fâcheux „ de son pontificat (d'Honorius) fut la

„ naissance d'une nouvelle hérésie & la faute
 „ qu'il fit en la favorisant. . . . Il fit une
 „ réponse à Sergius conforme à ses vues. . . .
 „ Cette réponse qui a tous les caractères
 „ d'une vraie décrétale a mérité à ce Pape
 „ un anathème de la part du 6^e. concile
 „ général „. Ce langage décelé pour le moins
 un peu de précipitation & d'humeur. Je me
 contenterai de remarquer que la réponse
 d'Honorius n'est point adressée à tous les fide-
 les, comme le sont la plupart des lettres
 dogmatiques des Papes. Voiez la *Disserta-*
tion du P. Merlin qui prouve par des
 raisons solides & des autorités respectables
 que ce Pape ne doit pas être regardé
 comme partisan du monothélisme. Le P.
 Alexandre, Witasse, Tournely n'ont pas
 non plus jugé Honorius d'une manière si désa-
 vantageuse qu'on le fait ici. . . . L'anathème du
 6^e. concile général n'est pas bien sûr; Mar-
 chesius dans son *Clypeus fortium* a prouvé
 d'une manière satisfaisante que le nom d'Ho-
 norius a été ajouté parmi les Hérétiques
 proscrits, par un conciliabule des Grecs,
 après que les actes du concile avoient été
 approuvés par le Pape Agathon. . . . Mais
 nos auteurs n'ont jamais de doute lorsqu'il
 est question de peindre en noir quelqu'un
 des successeurs de St. Pierre.

P. 282. Les auteurs aiant rapporté ce que
 Muratori dit pour excuser Paschal II de ce
 qu'il a accordé pendant sa détention le droit
 des investitures à l'Empereur Henri V, ajou-
 tent : “ La réflexion de Muratori seroit plus

„ juste, si Paschal en liberté n'eût point
 „ ratifié ce qu'on lui avoit extorqué dans
 „ sa captivité. Il sentit lui-même *sa faute*,
 „ car il en avoit réellement fait une, en
 „ *agissant contre sa conscience* „. Voici com-
 me Fleuri rapporte ce fait. “ Le Pape ré-
 „ sista longtems, disant qu'il aimoit mieux
 „ perdre la vie que de donner atteinte aux
 „ droits de l'église; mais on lui représenta
 „ la misere des prisonniers qui étoient aux
 „ fers, la désolation de l'église romaine,
 „ le péril du schisme. Enfin le Pape vaincu
 „ par leurs larmes, & fondant en larmes
 „ lui-même, dit: *je suis donc contraint de*
 „ *faire, pour la paix & la liberté de l'é-*
 „ *glise, ce que j'aurois voulu éviter aux*
 „ *dépens de mon sang?* On dressa le traité
 „ qui fut signé le 11 Avril. Avant de dé-
 „ livrer le Pape, l'Empereur voulut avoir
 „ la bulle touchant les investitures, sans at-
 „ tendre qu'il fut rentré dans Rome, où
 „ son sceau étoit demeuré. Le 12 on fit ve-
 „ nir un secrétaire qui écrivit cette bulle
 „ pendant la nuit: le Pape y souscrivit,
 „ quoique bien à regret. Ensuite, le 13,
 „ l'Empereur fut couronné par le Pape, &
 „ le traité confirmé, dans l'église de St.
 „ Pierre, toutes les portes étant fermées afin
 „ que personne ne put assister à cette cérémo-
 „ nie „. Voilà ce qu'on appelle *ratifier en*
liberté ce qui avoit été extorqué dans la
captivité! Mais si le Pontife est pour un
 moment déchargé de ses fers, n'est-il pas en
 présence du même Empereur & des mêmes

1. Octobre 1785.

177

fatellites qui l'en avoient chargé , & cela les portes fermées ? . . . Qu'avoit-il permis par ce traité ? Que l'Empereur donnât l'investiture de la verge & de l'anneau aux évêques & aux abbés de son royaume *ÉLUS LIBRÈMENT ET SANS SIMONIE*. Le Pape, en accordant cela, a-t-il réellement fait une faute en agissant contre sa conscience ? Si on s'en étoit tenu à la teneur de la concession ? Quel si grand mal s'en fût-il suivi ? . . . Quand le Pape fut réellement *en liberté*, il cassa cet accord dans un concile tenu à Rome en 1112.

P. 324. “ Eugene IV traversa les opérations du concile de Basse par une *damnable* politique „. Pourquoi ne rien dire de la conduite *damnable* que tint le concile, sur-tout à la fin ? On fait que, lorsqu'il déposa Eugene IV, il n'y restoit que sept évêques ; & que cette déposition fut réellement un acte schismatique, auquel ni Charles VII, ni l'église gallicane n'adhérèrent jamais. Voyez Marca, *Concord. lib. 1. cap. 11.*

P. 333. *Une fausse politique, toujours dirigée par l'intérêt, fut l'ame des démarches de Clement VII.* Quelle profondeur de vues dans des écrivains, qui savent, à n'en pouvoir douter, par quel motif tel Pontife a été *TOUJOURS DIRIGÉ*, quelle a été l'*ame* de ses démarches ! La conduite de Clement VII à l'égard de Henri VIII, qui est la principale *démarche* de ce Pape, a été justifiée par Voltaire, Raynal & les plus forcenés adversaires du sacerdoce Chrétien. L'abbé Berault vient tout récemment de

réfuter avec la dernière évidence les contes que la crédulité avoit adoptés sur ce sujet (a). Mais des gens qui connoissent l'ame des choses, ont bien droit d'en juger autrement.

P. 336. " Beaucoup de théologiens font „ persuadés qu'il seroit inutile & même dan- „ gereux d'ajouter de *nouveaux formulaires* „ à la profession de foi qu'exigeoit Pie IV „ Ces théologiens savent sans doute par révéla- tion qu'il ne viendra plus de nouveaux sec- taires qu'il importera de démasquer. Ils se croient appellés à condamner la pratique constante de l'ancienne église qui a toujours eu recours à ce moien pour éluder les arti- fices de l'erreur. De tels *théologiens* font une admirable autorité ! tant pis s'il y en a BEAUCOUP : mais il y a des yeux qui grossissent & multiplient les objets à volonté.

P. 337. " Ce Pape (Pie V) qui avoit „ exercé l'office de grand inquisiteur avec „ une rigueur qui lui avoit fait donner le „ surnom de TYRAN ECCLESIASTIQUE, (*par qui ? Sans doute par les RR. PP. Be- „ nediçtins*) continua de rechercher ceux „ qui avoient des sentimens *suspect*s ; plusieurs „ furent amenés & *brulés* à Rome *par ses „ ordres* „. Quoi ? Ceux qui avoient seule- ment des sentimens *suspect*s (sans être convaincus d'enseigner des hérésies), furent *bru- lés*

(a) 1 Sept. 1782. p. 11. — *Diçl. hist. Art.*
CLEMENT VII, HENRI VIII.

Mes par ses ordres ! Et c'est d'un Saint placé sur les autels que l'on parle !... mais les auteurs vont prouver leur assertion ; écoutons : *On regrette, entre ceux qu'il fit périr, le savant Aonius Paléarius de Vérolé* : voilà donc un de ceux qui avoient des sentimens suspects que le Pape fit périr. Eh bien, que les auteurs lisent le livre de Paléarius, intitulé *Actio in pontifices romanos & eorum affectas*, qu'il eut l'insolence d'envoier aux Potentats de l'Europe, à Luther, Calvin &c ; & ils verront que c'est l'ouvrage d'un fanatique forcené qui ne respire que le trouble & la rébellion, qui n'écrit que dans le transport d'une espece de rage, un brutal & un insensé. — *Brulés par ses ordres.* Tournure odieuse & fausse. Les loix contre les blasphémateurs, les sacrileges, les apostats existoient ; le Pape voulut que la justice se fît. Voilà quels furent *ses ordres*.

Ibid. " Pie condamna plusieurs propositions „ de Baius, célèbre théologien. Personne „ n'ignore les suites de cette bulle, les con- „ traditions qu'elle a essuïées „. Quelle est la décision quelconque des Papes ou des conciles généraux, quel est même le dogme Chrétien qui n'ait *essuïé des contradictions* ? A quoi bon ce *personne n'ignore* dans une assertion qu'*effectivement personne n'ignore* depuis 18 siècles ?

Ibid. " Pie V n'ignoroit pas les *maux* „ qu'avoit *causés* en Angleterre la conduite „ imprudente de son *prédécesseur* envers la „ Reine Elisabeth. Cela ne l'empêcha pas

„ de l'excommunier „ S'agit-il ici de Pie IV qui est le *prédécesseur* de Pie V ? Non , c'est de Paul IV qui selon nos auteurs , pour n'avoir pas fait une réception favorable à l'envoïé d'Elisabeth , fit que cette Reine , *considérant le danger qu'il y avoit pour elle d'adhérer au Pape , se précipita ouvertement dans le parti de l'hérésie . & donna tous ses soins pour cimenter le schisme en Angleterre.* Il faut avouer que si Elisabeth exerça tant de massacres & d'horreurs sur ses sujets catholiques à cause d'un manque d'égard pour son envoïé à Rome , cette Reine est bien la plus détestable femme qui jamais monta sur le trône. Mais ses dispositions étoient connues avant la plaïfante époque de nos Cénobites ; les motifs de son apostasie , les traits divers de son caractère vain , perfide , altier , violent , ombrageux , n'ont échappé qu'à ceux qui n'ont de l'admiration que pour les ennemis de l'église.

P. 338. Injures dites à Gregoire XIII au sujet de la St. Barthelemi , sur laquelle on adopte tous les contes populaires. — 15 Avril 1785 p. 571. — Art. CHARLES IX dans le *Suppl. du Dict. hist. & dans le corps de l'ouvrage.*

P. 343. “ La France avoit chargé le marquis de S. Chaumont de lui donner l'exclusion (à Innocent X. J. B. Pamphili). Pamphile , étant prévenu de cet ordre , empêcha qu'il ne fût notifié par *la promesse qu'il fit au marquis d'un chapeau.* Devenu Pape , il se moqua de lui „ Quel est le garant de cette imputation ? On n'en cite aucun ;

1. Octobre 1785.

181

aucun ; mais les auteurs n'auroient-ils pas quelque intérêt à faire passer ce Pape pour un simoniaque ?

P. 344. *Les Immortelles Provinciales de Pascal.* C'est ainsi que des religieux appellent un ouvrage condamné par le Pape, le conseil d'état, les parlemens, les évêques, comme un libelle diffamatoire.

Ibid. " Alexandre VII, au commencement de son pontificat, avoit affecté un air de régularité, qui ne tarda pas à s'évanouir. On comprend sans effort la nature & la cause de cet évanouissement.

P. 344. " Il (Clement IX) travailla heureusement à pacifier l'église de France, troublée par les disputes qui regardoient le formulaire ; la paix fut conclue. Lisez son article dans le nouveau *Dictionnaire historique*, Ausbourg 1782, & vous saurez ce qu'on appelle, en insultant à la vérité, la *paix de Clement IX.*

P. 347. " Le cardinal de Noailles lui écrivit une lettre (à Benoit XIII) dans laquelle étoient renfermés 12 articles doctrinaux sur les disputes du tems, qu'il prioit Sa Sainteté d'approuver. Benoit les trouvant *exacts*, étoit disposé à les munir solennellement de son approbation ; mais l'opposition qu'il trouva dans le sacré college, à son dessein, ne lui permit pas de l'exécuter. Il faudroit au moins nous dire sur quels fondemens on avance que Benoit fut & assez lâche pour sacrifier la vérité à ses cardinaux, & assez inconsidéré

I Part.

N

pour être *disposé* à contredire le décret solennel d'un de ses plus illustres prédécesseurs ? Car ces articles, si nous en croions l'évêque de Senez, dont le témoignage n'est certainement pas suspect à nos auteurs, *contredisoient ce décret sur douze points* (Hist. de la Condamn. de M. de Senez p. 28). La conduite de Benoit XIII prouva bien une manière de penser toute contraire à celle qu'on ose lui attribuer ici. . . . Ils continuent : “ l'an
 „ 1725 il tint à Rome un concile. *La ré-*
 „ *formation des mœurs & de la discipline*
 „ *en étoit le principal objet.* Dans les actes
 „ qui en furent rédigés *après coup*, le secrétaire Fini *glissa*, *contre l'intention de l'assemblée &c.* La cour de Rome n'a pas néanmoins réclamé contre cette *supercherie* „
 „ Que de fausserés, que d'impossibilités dans ce peu de lignes ! Un secrétaire altère les actes d'un concile. Le Pape, les Peres le laissent faire, & ne réclament pas. . . Ce qui ajoute à l'absurdité & à l'extravagance de ce rêve des RR. PP, c'est que ce concile, comme il conste par son histoire & ses actes, fut *principalement* assemblé pour la chose, qu'on prétend y avoir été *glissée* par le secrétaire.

P. 555. “ Charlemagne, par ses loix sé-
 „ veres fait plus d'hypocrites que de vrais
 „ Chrétiens. . . L'humanité aura toujours à
 „ lui reprocher l'établissement d'un tribunal
 „ aussi irrégulier dans la manière de procé-
 „ der que terrible par les jugemens qui en
 „ émanoient. . . . Ce tribunal qui réunif-
 „ soit tous les caractères de l'inquisition la

1. Octobre 1785.

183

„ plus inhumaine &c. „ Il s'agit ici du *Judicium occultum Westphaliae*, qui sans doute ne seroit pas aujourd'hui sans inconvénient ; mais qu'il faut juger sur la barbarie & la simplicité des tems où il fut établi. Quel garant suivent nos compilateurs pour injurier Charlemagne ; le Protestant Pffel, à qui ce grand défenseur & propagateur de la foi catholique n'étoit pas bien cher *. Mais nos cénobites le vengent par une équitable diffracton ; par bonheur ils en ont souvent. “ Les „ juriscultes, disent-ils ; & les politiques „ admirent encore aujourd'hui la sagesse qui „ regne dans ses capitulaires (qui sont ses „ loix). „

* 1 Dec.
1777. P. 482.

P. 765. Ferdinand V Roi d'Aragon qui a mérité le surnom de *Catholique*, “ triomphoit „ par ses perfidies, il les renouvelloit sans „ cesse & toujours avec succès „. Ferdinand avoit des défauts, & en même tems de grandes qualités ; mais il étoit plein de zele pour la foi, il en avoit étendu le domaine, il avoit humilié les infideles & préparé des entraves aux sectaires : il est naturel qu'il soit aussi odieux à nos compilateurs que Charlemagne ; Philippe II, Pie V, Clément XI &c.

P. 766. “ Des théologiens protestans qui „ fuient la *persécution*, s'étoient retirés dans „ le Bearn, y répandirent les semences du „ calvinisme „. Les efforts des Princes pour conserver dans leurs Etats la vraie foi, sont une *persécution* ; la moindre entrave donnée à l'erreur ; est une *persécution* ; mais le

massacre des Catholiques est toujours une œuvre de justice, une punition bien méritée; comme nous ne tarderons pas de le voir.

P. 769. " L'inflexible & cruelle sévérité
 „ de Philippe (a) lui suscita des ennemis
 „ non-seulement parmi les peuples (b),
 „ mais dans le sein même de sa propre fa-
 „ mille. L'Infant Don Carlos, son fils, las
 „ des rigueurs qu'il exerçoit à son égard
 „ &c. „ — Alliez cela avec ce qui suit *ibid.*
 „ D. Carlos fut peu regretté, parce que la
 „ hauteur & la violence de son caractère fai-
 „ soient craindre qu'il ne retraçât une partie
 „ des vices de son pere dans le gouverne-
 „ ment (c) „ — Et quelques lignes plus bas
 on lit : " Philippe, infatigable au travail,
 „ donnoit une attention continuelle aux be-
 „ soins de toutes les parties de ses vastes
 „ Etats. Il rendit par-tout une exacte justice,
 „ écouta les plaintes qui lui furent portées

(a) Qu'est-ce que *la sévérité* toujours légale de Philippe II à l'égard de l'arbitraire & capricieuse cruauté des sectaires rebelles!... Aveu & narration fidele du Protestant Kerroux, 15 Août 1778, p. 572. — 1 Déc. 1784, p. 484. — *Dict. hist.* art. TOLEDE (Ferdinand).

(b) Ces peuples se réduisent aux révoltés des Pais-bas, qui avec l'esprit des nouvelles sectes avoient pris celui de la rébellion. Jamais Monarque ne gouverna aussi paisiblement des Etats immenses & épars, que Philippe II.

(c) Vrai caractère de D. Carlos, apologie de Philippe par Mr. de Thou &c. 15 Août 1778, p. 568. — Art. CARLOS dans le 4. *Dict. hist.*

„ & réforma les abus „ Comment accorder cela avec la *hauteur* & la *violence* qui ne faisoient qu'une *partie des vices* du gouvernement de Philippe II ?

P. 769. “ Le même zele qui animoit Philippe à la poursuite des Hérétiques, ne lui permit pas de laisser vivre en paix les Maurisques ou Chrétiens Maures d'Espagne. Des édits qu'il fit publier contre eux sur quelques *souppons* touchant leur créance donnerent lieu à des remontrances qui furent rejetées avec dédain. Le parti étoit pris de les pousser à bout. Irrités de l'inflexibilité de ce Prince ils arborerent l'étendard de la révolte „ Quel contraste avec ce que Philippe Macquer a écrit sur ce sujet dans l'*Abrégé chronologique d'Espagne*, t. 2, p. 355. “ Les Maurisques ou Maures nouvellement convertis étoient des ennemis secrets. . . Ils étoient en liaison avec les corsaires d'Alger & de Barbarie à qui ils vendoient souvent des enfans qu'ils avoient enlevés aux Chrétiens „ Les mêmes écrivains qui viennent de dire qu'on publia des édits contre les *Maurisques* sur quelques *souppons* touchant leur créance, assurent p. 770 “ qu'ils offrirent à la France de venir habiter les landes de Gascogne ; mais qu'ils en furent repouffés par la condition qu'on leur imposa de professer la religion chrétienne „ En France les Maurisques sortis d'Espagne sont des Maures obstinés, en Espagne ce sont des Chrétiens qu'on persécute sur quelques *souppons touchant leur créance*.

P. 770. " Henri IV *en allant à la Messe* (quelle expression pour des prêtres catho-
 „ liques !) fit perdre à Philippe II en un
 „ quart d'heure tout le fruit de ses longues
 „ & noires intrigues „. En quoi ces intrigues
 font-elles plus *noires* que celles des autres
 Souverains qui profitent des troubles ou de
 la foiblesse de leurs voisins ? Philippe n'a pas
 pris un seul village pour lui , il n'a fait que
 protéger les Catholiques. Mais c'est là précé-
 sivement *mali labes*.

P. 784. " La cruelle politique de ce Prince
 „ lui a fait donner le nom de *Démon du*
 „ *midi* „. Par qui ? Par l'énergumène tra-
 ducteur de l'ouvrage d'un pédant écossais. Il
 falloit du moins citer le grave personnage qui
 distribue aux Rois des *quolibets* si ingénieux...
 En général, tout ce que les cénobites disent
 de Philippe, est répété servilement d'après
 cet essai de petites brochures, ou de lour-
 des compilations, très-modernes, destinées à
 produire dans l'histoire la subversion la plus
 absolue & la plus générale que les notions
 humaines puissent essuier (a) ; & en particu-
 lier d'après ce que les préjugés de nation,
 de secte & d'une fausse philosophie ont ac-
 cumulé de sottises & d'injures contre l'Es-
 pagne & ses Rois. (b)

P. 784.

(a) 1 Sept. 1783, p. 15. — 15 Fév. 1785,
 p. 250. — Fin de l'art. LOUIS XIV, LOUIS
 XV, dans le *Dict. hist.*

(b) Que n'attendoient-ils, pour mieux faire
 encore, le *Portrait de Philippe* que nous pro-
 met

P. 784. " Avant la séparation des Etats de Portugal, Philippe II avoit fait publier une amnistie, mais si remplie de restrictions qu'elle n'en méritoit pas le nom. Plusieurs nobles & autres furent emprisonnés, exécutés ou souffrirent d'autres tourmens rigoureux. Un nombre incroyable d'*ecclésiastiques* séculiers ou réguliers, périrent par divers supplices. On en précipita une si grande quantité dans le Tage, que le peuple, s'imaginant que la riviere étoit excommuniée, ne voulut plus manger de poisson. Il fallut que l'archevêque de Lisbonne, pour lever ce scrupule, se rendit sur la riviere, & lui donnât l'absolution avec les cérémonies ordinaires „ Quels sont les garans de ces assertions si extraordinaires? On n'en cite aucun. Ce n'est pas de Thou, qu'on ne soupçonné cependant pas d'être trop favorable à Philippe II, *Diploma, dit-il* (lib. 70) *per Lusitaniam publicari mandaverat, quo plenam præteritorum gratiam*

met l'auteur du *Tableau de Paris*? A coup sûr, les cénobites y auroient trouvé plus d'un trait propre à brillanter leur ouvrage... En attendant que cette satire paraisse, n'hésitons point d'affirmer qu'il sera plus glorieux à ce grand Roi d'être barbouillé par l'auteur de tant d'infamies *, que de recevoir parmi les Catholiques le tribut d'éloge dû à son zele & à ses vertus. 15 Mai 1785, p. 153. — 1 Juillet 1785, p. 346. — Fin de l'art. PHILIPPE II dans le *Dict. hist.* — Réfutation détaillée de l'ouvrage de Watton, 15 Août 1778, p. 561.

* 1 Août
1785. p. 554.

*tiam faciebat iis qui ad obsequium sibi debitum rediissent & Antonii partes desererent. Exceptus a gratiâ Antonius & ii qui seditionibus in urbe Cetobrigæ & ad Julium præsidium excitatis causam dederant. Et, lib. 73, il dit que Philippe accorda une amnistie générale, qu'il n'y eut que 53 personnes qui en furent exclues, & que les autres qui avoient suivi le parti d'Antoine, furent seulement déclarés inhabiles à posséder des charges : Et cæteri qui Antonii partes secuti essent, in posterum publicorum munerum administratione indigni haberentur. Ce n'est pas non plus Waisson dans l'Histoire de Philippe II, je n'y trouve rien de semblable. . . . Et qu'est ce que c'est que donner l'absolution à une riviere avec les cérémonies ordinaires ? Que des moines ont bonne grace à s'égarer par des turlupinades de ce genre ! Qu'on rapproche de ce langage de la passion & d'une mauvaise plaisanterie, le récit du continuateur de Mariana (Joseph-Emmanuel Miniana, de l'Ordre de la Rédemption des captifs, auteur contemporain) & on jugera d'une narration par l'autre. Voici comme s'exprime cet écrivain vrai, élégant & décent. *Hic nova eum (Philippum) sollicitudo incessit ex odio nationum exorta. Castellani enim & Lusitani linguæ largissimè indulgebant. Unde jurgia & rixæ passim erant, nonnisi severitate dirimenda ; sed non licebat, Regis interdicto in Lusitanos sævire vetante, quos per blandimenta indulgendoque sibi demerere proposuerat. Hinc multò**

arrogantiores Lusitani nullam contumeliam in Castellanos abstinebant, quibus distinctè mandatum ut patienter fèrent. . . . Enimverò Philippus Lusitanorum animos beneficiis demereri statuens, provinciam parvâ manu teneri posse considerabat; idèdque indulgentior videbatur, ut per amorem potiùs gentem opulentam validamque sibi conciliaret. Quelle différence entre le ton de l'équité, de la raison, & celui de la satyre, de la haine & de l'injustice !

P. 820. " Clément VII par une précipitation fatale rompit toutes les mesures en déclarant légitime le mariage de Henri avec Catherine, & en prononçant l'excommunication contre lui s'il persistoit dans le divorce. . . . Le mal étoit sans remède ; & jamais événement, dit M^r. l'abbé Millot, ne prouva mieux combien une fausse démarche dans les affaires importantes peut entraîner de suites pernicieuses. Voilà une autorité bien respectable, l'abbé Millot ! Les cénobites ont soin de montrer qu'au moins ici l'autorité de ce petit philosophe en rabat, de ce mince faiseur d'*Abrégés* & d'*Éléments* *, est parfaitement nulle. " Le Roi, disent-ils à la même page (car leur mémoire est d'une volatilité incroyable), s'applique à sapper l'autorité du Pape en Angleterre. Le parlement assémlé le 16 Janvier 1531 entre dans ses vues & porte la complaisance jusqu'à déclarer que le Roi est le protecteur & le chef suprême de l'Eglise & du clergé d'Angleterre. " On

* 1 Nov. 1785. p.340. — Ci-def-
sous art.
des morts.

fait que la bulle est du 23 Mars 1537. Comment accorder la précipitation de Clément VII & les prétendus maux qui en sont résultés avec la conduite du Roi & l'acte du parlement du 15 Janvier? Mais nous avons déjà observé, en parlant de ce même Pape, que les RR. PP. étoient plus acharnés contre le St. Siège, que les Raynal, les Voltaire &c; il est inutile de nous arrêter davantage à cet article.

P. 824. " Les Flamands, *persécutés* pour „ cause de religion „. Si les auteurs avoient seulement ouvert un dictionnaire, ils auroient vu qu'on ne *persécute* que l'innocence, la vertu, la vraie religion; & non pas l'erreur, l'hérésie, la rébellion &c.... Ignorent-ils d'ailleurs les cruautés inouïes, les violences de tous les genres que les sectaires ont commises dans les Pays-bas contre les Catholiques? Qu'ils lisent l'*Histoire de la Hollande* par Kerroux, Protestant & Hollandois *; & ils verront qui étoient les *persécutés*. Écoutons un moment une autre autorité également propre à faire rentrer en eux-mêmes des Catholiques, des religieux qui calomnient leurs freres. " Le „ Prince d'Orange, dit Grotius, avoit allé- „ gué deux raisons, pour justifier la guerre, „ que les Hollandois faisoient à leur Souve- „ rain; savoir le maintien des loix & la li- „ berté de conscience. Cependant jamais les „ loix n'avoient été si ouvertement violées, „ qu'elles le sont depuis 1618, par les dis- „ ciples de Calvin, à l'instigation de leurs „ ministres. Philippe Roi d'Espagne, laissoit

* Autres citat. ci-dessus, p. 184.

„ jouir les villes de leur droit d'élection, il
„ leur confervoit leurs magistrats : Maurice
„ d'Orange les en a privés, quoiqu'il ne fût
„ que leur gouverneur, non leur Souverain ;
„ & qu'il fût soumis aux ordres de la na-
„ tion, par le ferment qu'il en avoit fait.
„ Guillaume d'Orange alléguoit encore pour
„ raison, qu'on avoit nommé des juges par-
„ ticuliers pour faire le procès aux accusés.
„ Maurice son fils, quoiqu'il ne fût que
„ simple gouverneur, n'a-t-il pas fait la même
„ chose ? Le Prince Guillaume avoit pré-
„ tendu établir la liberté, soit par des ma-
„ nifestes, soit par des conventions publi-
„ ques & particulières avec les villes de la
„ république : cependant les Calvinistes se
„ déclarent les ennemis de cette même li-
„ berté, témoin la conduite de Calvin avec
„ Servet. Ils ne regardent pas d'un autre œil,
„ ni les Catholiques romains, qu'ils traitent
„ d'idolâtres, ni les Luthériens qu'ils traitent
„ d'Eutichiens &c; la paix de Gand avoit
„ été regardée comme le salut des Provin-
„ ces-unies ; mais elle fut rompue : eh !
„ comment ? Les Calvinistes firent chasser
„ les prêtres & les moines de la ville, mal-
„ gré la foi donnée. Ils exercèrent les mêmes
„ violences dans la Flandre & dans le Bra-
„ bant. A Vorden ils chassèrent les Luthé-
„ riens de leurs temples, quoiqu'ils se fussent
„ engagés par des traités solennels à les
„ leur conserver. Ils s'efforcent en d'autres
„ villes, d'empêcher leurs assemblées particu-
„ lières. A Groningue ils privent les enfans

„ des Anabaptistes de la succession de leurs
 „ peres. Ils font la même chose en Zelande
 „ & dans la Frise. Par-tout ils manifestent
 „ le même esprit d'intolérance contre ceux
 „ qui s'écartent de leur doctrine, comme si
 „ on n'avoit pris les armes que pour asservir
 „ la plus grande partie des citoiens, sous
 „ la domination du plus petit nombre; car
 „ enfin le plus grand nombre ne pense pas
 „ certainement comme Calvin. Ils enseignent
 „ qu'on doit sacrifier la liberté de con-
 „ science, & la sagesse des loix à leur inté-
 „ rêt personnel. Que les magistrats sentent
 „ donc ce qu'ils ont à craindre; car ces
 „ hommes ne manqueront pas de les chasser
 „ à leur tour, ou à main armée, ou en sou-
 „ levant le peuple contr'eux: & je crois
 „ assurer les droits des Souverains contre une
 „ secte qui abuse du nom de la religion,
 „ pour exciter des troubles & des séditions,
 „ lorsque je leur conseille de fermer l'entrée
 „ du royaume à des hommes si turbulens. „
 (Grot. Rivetiani apolog. discussio, tom. 4
 operum Grot. p. 679; édit. d'Amsterdam,
 in-fol. 1679). Voilà cependant les gens que
 l'on plaint d'avoir été *persécutés*, c'est-à-
 dire, d'avoir été empêchés d'abord de com-
 mettre tous les forfaits qu'ils commirent quand
 ils furent les maîtres.

P. 824. “ Elisabeth d'Angleterre interposa
 „ ses bons offices auprès de Philippe II,
 „ pour l'engager à révoquer son frere, D-
 „ Juan d'Autriche, gouverneur des Pais-bas,
 „ dont la rigueur excessive irritoit la ré-
 „ volte =

„ *volte, loin de la réprimer. La mort dé-*
 „ *livra les Flamands de ce fléau „ La*
 „ *courte mémoire des RR. PP. prépare ordi-*
 „ *nairement l'antidote de la calomnie. La vé-*
 „ *rité trahit les menteurs distraits. “ Le nou-*
 „ *veau gouverneur, disent-ils p. 769 en*
 „ *parlant du même D. Juan, s'applique à*
 „ *ramener les esprits par la douceur & par*
 „ *des procédés généreux ; mais l'ambition de*
 „ *Guillaume de Nassau, qui vouloit profiter*
 „ *des troubles, pour se rendre maître des*
 „ *Pais-bas, fait échouer les desseins paci-*
 „ *ques du Prince espagnol. D. Juan rem-*
 „ *porte la victoire de Gemblours & le 7*
 „ *Octobre suivant il meurt d'une fièvre ma-*
 „ *ligne „ Voilà le FLÉAU dont la mort dé-*
 „ *livra les Flamands.*

P. 826. “ *L'esprit de modération suggéra*
 „ *à Jacques I Roi d'Angleterre le moien de*
 „ *faire cesser la persécution & de réunir les*
 „ *citoyens de toute religion dans la fidélité*
 „ *qu'ils doivent au Souverain. Ce fut de*
 „ *substituer au serment de suprématie qu'un*
 „ *Catholique ne peut prêter, celui d'allé-*
 „ *geance, plus assorti à la doctrine ortho-*
 „ *doxe „ Esprit de modération dans Jac-*
 „ *ques I, le plus fanatique de tous les protec-*
 „ *teurs des nouvelles sectes, qui joignoit le*
 „ *ridicule d'un pédant en théologie à l'atro-*
 „ *cité d'un tyran sanguinaire. — Faire*
 „ *cesser la persécution. Quel baragouin ! n'é-*
 „ *toit-ce pas lui-même, lui seul qui en étoit*
 „ *l'auteur ? — Ce serment d'allégeance pro-*
 „ *scrit par le Pontife des Chrétiens comme*

parfaitement schismatique, étoit donc orthodoxe? Un Catholique peut le prêter; puisqu'on l'oppose à l'autre qu'un Catholique ne peut prêter?

P. 825. " On découvrit une conjuration „ formée contre Elisabeth par des Catholi- „ ques imbus de la doctrine affreuse du ty- „ rannicide „. Ce sont toujours les Catholi- „ ques qui sont coupables. Pas un mot de ce nombre infini de religieux, d'ecclésiastiques, de séculiers que cette cruelle Princesse immola à sa fureur & à son fanatisme (a). Ces *conjurations* étoient toujours un voile qui justifioit aux yeux du petit peuple des édits de sang. Les gens instruits savoient que c'étoient des inventions de cour.

P. 826. Histoire triviale de la conjuration des poudres, avec des réflexions aggravantes, un ton de véhémence, & l'empreinte de ce plaisir détestable que prennent certaines âmes à compter des horreurs; tandis que les témoins les plus impartiaux & les plus sûrs présentent cet événement comme bien plus propre à peindre la cruauté & la fourberie du ministre Cécil, qu'à rendre odieuses les Catholiques, coupables à la vérité, mais

(a) Observation remarquable sur la haine exclusive de l'Eglise catholique, de ses protecteurs, de ses ministres, de ses fideles partisans; sur les calomnies, les injures, la persécution qu'elle essuie de la part de tous les hommes corrompus d'esprit ou de cœur: 1 NOV. 1782, p. 341. — 15 Avril 1785, p. 582.

poûssés à bout, désespérés & séduits &c. &c.

(a). Par-tout les fautes des Catholiques sont peintes avec les couleurs les plus noires, exagérées avec emphase, & détestées avec l'ardeur factice d'un faux zèle : celles des Protestans sont toujours excusées, souvent justifiées * ; ce sont les Catholiques hélas ! qui en ont été cause. Des prêtres, des religieux le disent, qui s'avisera d'en douter ?

* 15 Avril
1785. P. 572.

Si j'étois un peu plus riche en loisir & en tems, & que je fusse persuadé que de plus nombreuses citations n'ennuieroient pas la plupart de mes lecteurs ; si d'ailleurs je n'avois promis à un homme respectable de supprimer tous les traits de critique trop faillans & trop vifs, il me seroit bien facile de montrer d'une manière plus étendue & plus fortement prononcée, que nous n'avons que bien peu d'ouvrages aussi fort au dessous de la vogue dont ils jouissent, que l'*Art de vérifier les dates* ; de faire convenir D. Fl. que si *les larmes dont il a versé un torrent*, font honneur à la sensibilité de son cœur, cette sensibilité pourroit avoir un objet plus légitime ; & de l'engager à en réserver au moins quelques-unes pour tant de Rois & de Pontifes que la calomnie ravale au dessous des plus vils scélérats : pour l'Eglise Catholique dont les chefs

(a) Voyez l'art. JACQUES I dans le *Dict. hist.* que nous avons déjà cité. — Les *Anglois*, dit un auteur moderne, *rient aujourd'hui aux-mêmes de cette conspiration.* Ils peuvent rire sans doute de la balourdise du projet, mais il seroit cruel de rire des exécutions horribles qui en furent les suites, ou celles qui en furent l'occasion.

& les ministres sont représentés comme auteurs & causes uniques, ou du moins principales de tous les malheurs arrivés au Christianisme dans les quatre parties du monde: pour une société célèbre qui, de l'aveu de ses plus cruels ennemis, a rendu à la religion & aux états divers des services essentiels, & qui est peinte ici comme une bande d'hypocrites, d'affassins, d'empoisonneurs: pour les Papes, les évêques & les monarches, frappés d'aveuglement qui ont protégé & estimé constamment ce corps abominable l'espace de deux siècles, c'est-à-dire, tout le tems de son existence: pour une congrégation de Cénobites, autrefois justement estimée par la régularité & l'application de ses membres, par de grands & lumineux ouvrages dans plus d'un genre d'érudition; aujourd'hui déchirée par des dissensions scandaleuses & inévitablement destructives, occupée d'ouvrages superficiels, légers, incohérens, assortis, à la frivolité ou à la perversion du siècle: enfin pour D. C. lui-même, non pas comme personnellement responsable de toutes les faussetés & contradictions, dont fourmille *l'Art de vérifier* (car nous ne voulons pas aggraver les torts d'un homme dont nous respectons l'état & le caractère); mais comme aiant par précipitation, par préjugé, par esprit de parti, & plus encore par des plagiats divers faits sans examen & sans choix, concouru à grossir une compilation dont il n'a peut-être pas saisi le monstrueux ensemble, ni prévu les funestes impressions.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 14 Août). Nous éprouvons ici depuis quelques semaines des chaleurs insupportables ; & l'air a été si étouffant ces jours derniers , que plusieurs personnes , ne pouvant rester dans leurs maisons , ont été obligées de passer la nuit à la belle étoile. Il en est résulté , non-seulement que la peste s'est de nouveau manifestée , mais qu'il regne aussi beaucoup de fièvres & d'autres maladies chaudes. Le Grand-Seigneur continue cependant de se bien porter ; & il se passe peu de jours , qu'il n'aille voir en personne quelques-uns des préparatifs , qu'on ne cesse de faire pour mettre l'Empire ottoman , & cette capitale en particulier , en bon état de défense. Récemment il fit dans le grand arsenal au vieux capitán-bacha une visite , qui coûta à ce dernier une somme de 150 mille écus : mais la faveur de son maître , dont cette visite même fait preuve , lui est un sûr garant , que cette dépense ne sera pas en pure perte. Il ne fut point de tems , où Sa Hauteffe & ses principaux ministres se soient montrés plus fréquemment en public qu'à présent. Le grand-visir & le grand-amiral sur-tout vont très-souvent voir les tra-

I. Part. O vaux,

vaux, qui se font sous la direction d'ingénieurs françois pour la construction de nouvelles citadelles à l'embouchure de la Mer-noire. — Non-obstant tous ces préparatifs, rien n'annonce de la part de la Porte l'intention de rompre avec ses voisins. Au contraire elle donne de tems en tems à la Russie des preuves réitérées de déférence & d'égards. Les habitans de l'isle de Candie avoient refusé d'admettre le consul russe, que l'Impératrice avoit nommé pour y résider de sa part : mais le ministère ottoman l'a mani d'un nouveau *firman* avec lequel il a repris la route de l'isle, conçu en termes si forts & si exprès, que sans doute les Candiotes ne feront plus difficulté de le recevoir parmi eux.

TUNIS (le 1 Août). Nous venons de recevoir d'Alger la nouvelle, que la paix a été conclue entre cette régence & l'Espagne, & qu'on en attendoit incessamment la ratification de Madrid. Si cette réconciliation se consolide, notre régence suivra probablement l'exemple des Algériens; & l'on suppose, qu'elle y sera invitée de la part de S. M. Catholique même. De son côté, elle s'y prêtera d'autant plus volontiers, que la bonne amitié avec la cour de Madrid lui procure- roit le commerce des marchandises espagnoles, dont jusqu'à présent les François ont eu la possession exclusive. En général, on prévoit, que la pacification entre l'Espagne & les régences barbaresques causera une espece de révolution dans le commerce & la navigation de la Méditerranée. — Jusqu'ici la

1. Octobre 1785.

199

flotte vénitienne n'a pas reparu devant notre port. La peste diminue sensiblement ; & l'on espère d'en voir bientôt cesser entièrement les ravages , événement d'autant plus heureux pour nous , que toute communication nous est déjà coupée depuis 10 mois par terre & par mer.

R U S S I E.

PETERSBOURG (le 25 Août). La nouvelle d'une action du côté du Caucase avec les Tartares vient de se confirmer. Le régiment d'Astracan , infanterie , sur lequel est tombé le principal choc , a été presque entièrement détruit & a perdu son colonel ; mais la victoire n'en est pas moins restée aux Russes , qui ont fait prisonniers le kan , ses fils & son neveu. L'Impératrice en a reçu la nouvelle à Moscou , & a fait d'abord expédier des ordres au lieutenant-général Sgellstrom de faire conduire en notre capitale ces illustres prisonniers. Ils sont arrivés sous l'escorte d'un officier & d'un petit détachement.

M^r. le comte de Ségur , ministre de S. M. T. C , a expédié , hier , un de ses domestiques , comme courier , pour Versailles. La cour en a expédié un à Berlin au prince Dolgorouki , dont on croit les dépêches relatives aux différens survenus au sujet de l'exécution de la convention entre la cour de Prusse & la ville de Dantzig.

Avant-hier , est arrivé ici le fameux banquier Topper , avec quelques commis de son

comptoir; il s'est rendu d'abord à Czarsko-zelo. C'est lui qui, pendant la dernière guerre contre les Turcs, a fait les remises & paiemens pour les livraisons & magasins de la Russie.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 1 Septembre). On parle d'une note que le baron de Cache, chargé d'affaires de l'Empereur, auroit remise au conseil, au sujet de quelques mauvais traitemens qu'on a fait essuier dans une petite ville de Pologne à un officier & quelques soldats autrichiens qui étoient à la poursuite des déserteurs. — Le nombre des troupes russes qui se trouvent à présent dans la Crimée est fort considérable; celles qui ont formé une espèce de cordon le long des frontières, se renforcent tous les jours.

E S P A G N E.

MADRID (le 28 Août). On ne peut concevoir quel est le but des préparatifs de guerre qui se font dans ce moment. Les conférences de notre conseil sont plus fréquentes que jamais; plusieurs régimens ont reçu ordre de se tenir prêts à marcher. Le département de la marine est également en mouvement.

Jamais la mer n'a été plus infestée de corsaires qu'elle l'est actuellement. Les pirates barbaresques s'y montrent avec la plus grande

1. Octobre 1785.

201

de audace. On en a compté plus de 40 dans le détroit, & on commence à en appercevoir quelques-uns qui hazardent de se montrer en dehors du canal. Ces forbans sont montés depuis 20, jusqu'à 50 canons.

Le convoi destiné pour la Havane a mis à la voile le 5 de ce mois. Il est composé de cinq bâtimens de transport, dont 2 Génois, 2 Hollandois & un Suedois; deux frégates de 40 canons chacune & une tartane les escortent. On y a embarqué le régiment de Lisbonne. Ces vaisseaux sont chargés de munitions de guerre & de 6000 fusils.

Don Manriquez, maréchal-de-champ, va remplacer le comte de Richa, en qualité de gouverneur, à la Havane; ce seigneur est à bord d'une des deux frégates. Après avoir touché à la Havane & y avoir débarqué les troupes & les effets dont elles sont chargées, ces frégates se rendront à la Véra-Cruz.

L'Infant don Louis laisse un fils, deux filles, & la princesse sa veuve enceinte. Le Roi a décidé que le jeune prince seroit envoyé à Rome, pour y être élevé dans le collège qu'y a établi le comte de Florida-Blanca, lors de son ambassade auprès du St. siège. Les deux princesses seront élevées à Madrid, dans le couvent des dames Salésiennes, où l'on n'admet que des personnes de la première noblesse, & l'Infante veuve se retirera, après ses couches, dans un couvent dont elle fera choix.

D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (*le 30 Août*). Depuis le 20 au 25 de ce mois, il est arrivé dans le Sund, trois cens soixante-dix navires de différentes nations. On y compte cinq gabarres françoises qui viennent de charger des mâts à Riga, & qui se disposent à partir pour Brest.

L'escadre russe, venue d'Archangel, & qu'on avoit dit devoir se joindre ici à la flotte de la même nation, venant de Cronstadt, a mis à la voile le 23, pour se rendre elle-même à Cronstadt ; ainsi il n'y a aucune apparence que la Russie envoie, avant l'hiver, des forces considérables dans la Méditerranée, comme on l'avoit cru & comme le projet en avoit été réellement formé. Il faut qu'il soit survenu quelque changement dans les affaires générales de l'Europe, qui aura fait abandonner ce plan pour cette année.

I T A L I E.

VENISE (*le 2 Septembre*). Le vaisseau de ligne, *le St. George*, a fait voile de notre port avec un vent favorable, ayant à bord le chevalier Girolamo Zuliani, qui se rend à Constantinople comme ambassadeur de la république : un second vaisseau de ligne, *la Diligence*, attend le premier dans les eaux de l'Istrie, pour se rendre de con-

serve avec lui à sa destination. Ce n'est point le noble Pietro Pefaro, ainsi qu'on l'avoit d'abord cru, mais le noble Pietro Dona, sur lequel le choix du sénat est tombé, pour aller remplacer comme ambassadeur près du St. Siege le noble André Memo, élu procureur de St. Marc.

Suivant les derniers avis, que l'on a ici de l'expédition de notre escadre, aux ordres du chevalier Emo, elle a eu à lutter pendant sept jours avec des tems extrêmement orageux, avant de pouvoir prendre sur la côte de Tunis une position convenable pour bombarder la ville de Suse. Le nombre des bombes, qu'elle y a jettées, est de 429, dont 263 sont tombées dans la ville même & y ont causé tant de dommage, que les mosquées, les magasins d'huile, & un grand nombre de maisons particulieres ont été détruites. L'on croit, qu'il y a eu plus de mille hommes tant tués que blessés : la place, de son côté, a tiré 640 coups de canon ; mais son artillerie étoit si mal servie, que notre escadre n'a essuyé d'autre perte que celle de deux soldats blessés & de quelques dégâts au gréement des vaisseaux. Malgré ce bombardement, & quoique Tunis & son district soient affligés en même tems de la peste, qui fait de terribles ravages sur toute cette côte, le Bey n'a point voulu entendre aux conditions, que le chevalier Emo vouloit lui prescrire. Ainsi les hostilités vont continuer ; & l'on pense, que Biserte aura aussi éprouvé un bombardement.

MANTOUE (le 30 Août). Le 9 de ce mois notre ville & tout le Mantouan ont efflué un orage, qui y a causé les plus grands dégâts : dans la ville & dans les campagnes voisines il est tombé une grêle si grosse, qu'il y a eu des grains de 18 onces, qui ont dévasté plus de 50 milles de país. En commençant depuis Caneto jusqu'à Mantoue, toute la campagne est ravagée, dans un endroit cependant plus que dans l'autre. Dans le village de St. Cyr une partie de l'église a été abattue ; la plupart des maisons ont été abimées ; & toutes les terres ont été ruinées de fond en comble. Delà, passant la riviere de Secchia & s'étendant à Quingentola, l'orage détruisit plusieurs fermes & autres établissemens, épars par la campagne & isolés. Un grand vent, accompagné d'une ardeur brûlante, jeta entre autres dans le fossé un bouvier avec quatre bœufs, qu'il conduisoit. Les toits, les vitres, & les fenêtres du château épiscopal de Quingentola furent tout brisés, & beaucoup d'arbres renversés ou déracinés. Au château du comte Quaranta à Nuvolato les effets de la tempête furent des plus effraians : une partie du toit fut emportée ; & la comtesse-Mere Quaranta, ainsi que la comtesse d'Auersperg, qui étoit dans son lit, furent dans le danger le plus imminent de la vie : l'on porte à 9 le nombre des personnes, qui ont péri soit dans la cour du château soit dans les maisons villageoises, qui en dépendent. A Banzizzo l'église & la maison du curé ont été

presque entièrement détruites, ainsi que plusieurs maisons particulières &c.

TURIN (le 4 Septembre). Nous nous attendions à voir les troupes qui ont formé un camp de plaisance rentrer dans leurs anciens quartiers & être réparties dans les distributions de garnison. Il en est arrivé tout autrement. Ces troupes auxquelles même on y en joint d'autres successivement, sont cantonnées & bordent le Milanés. On ignore quelle peut être leur destination ultérieure, mais en attendant, nos politiques s'exercent; le tems nous instruira.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 12 Septembre). Divers ministres étrangers, entre autres ceux de l'Empereur, du Roi de Prusse & de l'Impératrice de Russie, ont de fréquens entretiens avec les membres de notre cabinet: mais on ne croit pas, qu'il y soit question d'affaires relatives à l'Angleterre. La grande confédération, qui vient de se former en Allemagne, est probablement l'objet de leurs conférences, quoique l'on sache, que le Roi n'en est devenu un des membres contractans qu'en qualité d'Electeur de Hannover.

On dit que le duc de Rutland a demandé sa démission; qu'il y a de la dissension sur la disposition qu'on a projetée dans les charges en Irlande, & que le plan du ministère sera beaucoup changé à cet égard. L'idée de reproduire au parlement le bill commercial a

causé dans les esprits une fermentation, que toute la sagacité ministérielle avoit de la peine à calmer. — Le lord Howe & les autres commissaires de la marine ont terminé hier la revue générale des vaisseaux de guerre dans tous les ports du royaume. Ils ont donné par-tout les ordres nécessaires pour continuer les constructions & radoubs avec célérité, particulièrement de ceux, que le gouvernement se propose de faire passer dans la Méditerranée & aux deux Indes. — On vient de découvrir de grandes fraudes commises par des négocians opulens de cette ville, qui étoient d'intelligence avec des bas-officiers de la douane, pour éluder le paiement des droits d'entrée. On a intenté procès contre les premiers, & au-delà de cent des derniers ont été congédiés & chassés.

Les ballons aërostatiques éprouvent dans ce pays des catastrophes tout-à-fait singulieres. Un Mr. Weller a été traîné de toits en toits la semaine dernière, recevant des soufflets à chaque cheminée qui se trouvoit sur son chemin; enfin aiant eu le bonheur d'en accrocher une solidement, & la nacelle s'étant détachée par la secousse, le ballon a continué sa route, laissant l'aéronaute perché sur un toit, d'où on l'a descendu un tant soit peu fracassé.

L'expérience des sieurs Arnold a été encore plus effrayante. Ils étoient trois voyageurs, & l'un d'eux devoit à la hauteur de 2000 pieds se lancer sur la terre avec un *parachûte*. L'appareil étoit composé de deux galeries placées l'une au-dessus de l'autre, dont l'inférieure, beaucoup plus petite, devoit se détacher à une hauteur déterminée, & laisser tomber l'intrépide *démonstrateur*. Au moment presque du départ, & le globe étant presque rempli,

pli, un ouvrier qui étoit monté au haut d'un des mâts plantés pour soutenir la machine, lâcha prise, & le pied lui manquant, tomba sur le ballon : il y enfonça comme dans un lit de plume, au point qu'on le perdit un moment de vue. S'étant bientôt retiré delà, & le signal étant donné pour partir, un coup de vent porta la machine de côté, & la fit frapper contre la palissade de l'enclos. La violence du choc brisa la galerie inférieure, qui se détacha, & emporta dans sa chute le physicien, lequel au lieu d'un saut de 2000 pieds, n'en fit qu'un de 5 à 6 en présence de toute l'assemblée. Le contre-coup ayant ramené le ballon vers la terre, dans une prairie adjacente, la seconde galerie toucha le sol & se fracassa. Ce coup étant donné obliquement, la pesanteur entraîna d'un côté tout ce qui étoit dedans, & l'on vit avec un effroi facile à concevoir, les deux aéronautes, les instrumens & les provisions, renversés hors de cette galerie & roulans au loin sur le gazon. Mais l'un de ces deux Messieurs qui dans cette bagarre n'avoit point lâché une corde qu'il tenoit à la main, se releva comme un trait, & sans songer aux conséquences s'élança de nouveau sur la galerie. Le ballon qui avoit perdu le poids de deux hommes, & tout son lest, partit comme un éclair, & gagna les nues dans un instant, emportant son malheureux conducteur, appuyé sur le plancher le plus fragile, dépouillé d'une grande partie de ses cordes qui avoient été cassées, & semblant ne tenir presque à rien. A peine entroit-il dans les nuages, que le globe trop fortement dilaté, éclata par le haut, & après avoir perdu en moins d'une minute tout son air inflammable, il redescendit, tombant avec une rapidité qui ne laissoit plus d'espoir pour l'infortuné physicien. — Par un miracle sur lequel on ne devoit pas compter, le vent le poussa un peu vers la Tamise, & il tomba au beau milieu de la rivière. Dans l'instant tout fut englouti, mais le globe aiant reparu d'abord à la surface de

l'eau, des chaloupes s'y portèrent aussi-tôt, & on eut le bonheur de sauver Mr. Arnold qui se débattoit. Plusieurs personnes, notamment des Dames, spectatrices de cette expérience, ont été malades de fraïeur; il a fallu tirer du sang à un grand nombre d'assistans.

Des avis de Bombay annoncent que 3000 hommes de troupes françoises arriverent à l'Isle de France au mois de Janvier dernier. On les croit sans doute destinés à être mis en garnison à Pondichery, & dans les autres possessions que la France a 'acquises dans l'Inde, par son traité de paix avec l'Angleterre; mais on suppose aussi que ces troupes se joindront à celles de Tipoo-Saïb, dans sa guerre contre les Marattes, si les circonstances le requeroient.

Toutes les lettres de l'Amérique annoncent l'érection de quelques nouveaux Etats dans cette partie du globe. Si cela continue, de la même maniere, au lieu de Treize-Etats-unis, il y en aura bientôt par centaine de *très-désunis*, ou plutôt chaque homme deviendra son législateur; c'est après quoi les Américains soupirent depuis longtems. Bientôt on les verra s'armer les uns contre les autres; il ne regnera parmi eux qu'anarchie, confusion, discorde civile; ce pais jadis si florissant, morcelé en une infinité de petites républiques, toutes ennemies les unes des autres, offrira probablement une scène continuelle de carnage. Ceux, sur-tout, qui sont dans les établissemens intérieurs, étant privés de toute communication avec les parties civilisées de l'Europe, dégénéreront par

degrés, & deviendront aussi sauvages que les habitans originaires du país : étant obligés de vivre du produit de leur chasse, ils n'auront d'autres ressources que celles de faire un misérable commerce en fourrures, ou d'aller piller leurs voisins. Il est donc nécessaire que les Etats primitifs, s'ils veulent se conserver, adoptent contre leurs enfans, les mêmes principes qu'ils ont tant censurés dans la Grande-Bretagne.

KINGSTON dans la Jamaïque (le 4 Juin).
On n'a pas encore reçu de la côte de Mufquito des avis sur lesquels on puisse absolument compter au sujet du différent survenu avec les Espagnols ; & la plupart des rapports sont remplis d'obscurité. Cependant on peut assurer d'après des nouvelles incontestables, qu'on a conclu, comme nous Favons dit *, un traité entre les commandans anglois & Espagnols, qui ont eu une entrevue dans la ville de Truxillo, où il a été stipulé que les colons anglois resteront dans la possession tranquille du país pour deux ans à venir, & que dans cet intervalle les deux parties emploieront les mesures propres à accélérer la conclusion d'un traité particulier entre les cours de Londres & de Madrid pour l'arrangement final de tous les différens relatifs aux territoires réclamés par l'une & l'autre Puissance dans cette partie du monde.

* 1 Sept.
p. 62.

Extrait de la gazette de Bahama le 4 Juillet.

- Depuis le commencement du mois de Mars dernier, plus de 30 batimens américains ont

été saisis & condamnés dans les isles de la Martinique & de la Guadeloupe. Le gouvernement françois, absolument déterminé à prévenir l'introduction de la farine américaine dans ses isles, a fait faire les plus grandes recherches dans les magasins de la Guadeloupe, où il en a été trouvé 3000 barrils, qui ont tous été condamnés. Cette rigueur est une suite d'ordres exprès du cabinet de Versailles, sollicités par les villes commerçantes de France, qui ont remontré que la liberté accordée aux Américains de commercer aux Antilles, porteroit le plus grand préjudice à l'agriculture, au commerce & à la marine de France.

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 6 Septembre). L'Empereur n'a pas encore quitté cette capitale : il arrive un si grand nombre de couriers, que les affaires de cabinet doivent être importantes & nombreuses. On remarque de grands mouvemens dans les troupes Impériales : celles qui sont réparties en Bohême se rassemblent, pour s'exercer aux évolutions militaires. Les artilleurs du camp de Prague ont déjà commencé à jeter des bombes le 18 du mois dernier. — S. M. vient de nommer le duc regnant de Saxe-Hildbourghausen général-major : S. M. lui en a fait remettre la patente par le feld-maréchal duc Joseph Frédéric de Hildbourghausen, grand-oncle de S. A. sérénissime. — M^r. d'Almasy, gouverneur de

1. Octobre 1785.

511

Fiume, avoit obtenu la permission d'aller passer quelque tems à ses terres ; l'Empereur vient de lui ordonner par un billet de sa main, de retourner au plus vîte à son poste. — Le cardinal Garampi nous a quittés le 2 pour se rendre à Rome.

Par ordre de l'Empereur, quelques personnes versées dans la connoissance des traités, doivent travailler de concert pour démontrer à toute l'Europe, d'après l'accommodement préliminaire de Breslaw, & le traité de paix subséquent signé à Berlin entre l'Impératrice Marie-Thérèse, de glorieuse mémoire, comme héritière de l'Empereur Charles VI, & S. M. le Roi de Prusse, actuellement régnant, combien les Hollandois sont peu fondés dans leur revendication au sujet des sommes pour le remboursement desquelles l'Empereur Charles VI avoit hypothéqué la Silésie & qu'ils prétendent rabattre sur celles dont on est convenu pour la rédemption de Mastricht ; puisque dans le dit traité de 1742, à l'article de la cession de la Silésie à la Prusse, il est stipulé d'une manière très-formelle & très motivée : “ que le Roi „ de Prusse renonce pour lui & pour ses „ descendans à toute prétention à la charge „ de la Reine de Hongrie, & qu'il prend „ sur lui toutes les sommes hypothéquées sur „ la Silésie, & empruntées aux sujets de „ la grande-Bretagne, aux Hollandois & aux „ Etats du Brabant. „ Y eut-il jamais de clause plus expresse & mieux motivée ? On peut ajouter “ que si alors on trouva

„ cette charge bien compensée par l'avant-
 „ tage & le produit que la maison de Prusse
 „ devoit retirer de la possession de cette pro-
 „ vince, quelle raison pourroit infirmer une
 „ clause d'un traité aussi solennel, sur-tout
 „ si l'on considère combien le commerce &
 „ l'industrie ont augmenté depuis ce tems
 „ les revenus de la Silésie? On les évalue
 „ à 3 millions 854 mille 662 écus. L'état
 „ militaire exige une dépense annuelle d'un
 „ million 900,000 écus, l'état civil un mil-
 „ lion 400,000. Il reste donc un net an-
 „ nuel de 554662 écus. „

Ce n'est pas là, à beaucoup près, la seule
 affaire qui occupe le cabinet. On voit circuler
 les copies de deux lettres du prince de
 Kaunitz, aux ministres autrichiens dans
 l'Empire, dont la première est du 11 Mai
 1785.

„ Par ma lettre du 13 Avril, vous avez déjà
 été instruits des démarches de la cour royale de
 Prusse, moyennant lesquelles elle s'efforce
 d'effectuer, sous les prétextes les plus odieux,
 une ligue formelle, avec la plupart des Etats
 de l'Empire, dirigée évidemment contre S. M.
 I., quoique sans la nommer expressément. La
 même lettre contient aussi les raisons, qui nous
 faisoient d'abord regarder comme chose tout-
 à-fait incroyable, que ces démarches pussent
 être quelque part accueillies favorablement...
 Cependant; à notre plus grand étonnement,
 le contraire est arrivé; & des nouvelles réité-
 rées nous confirment positivement, que déjà
 quelques-uns des principaux Etats de l'Em-
 pire se sont déclarés volontairement d'accé-
 der à la confédération proposée à Berlin. Nous
 ne pouvons concevoir la réalité d'un pareil
 succès, qu'en supposant que les calomnies ré-
 pandues

I. Octobre 1785.

215

bandues ont trouvé croïance & inspiré conséquemment à plusieurs Etats de l'Empire, la crainte, que notre cour ne fût en effet intentionnée & sur le point d'exécuter les projets violens, à elle faussement attribués, d'échange, de partage, de sécularisation, & plusieurs autres aussi dangereux pour le maintien des Etats, que destructifs de la constitution fondamentale de l'Empire germanique. Il vous est en conséquence enjoint de faire connoître sans délai, par ordre exprès, & au nom de S. M. I. aux cours respectives où vous êtes accrédité, qu'on déclare les susdites assertions pour ce qu'elles sont en effet, c'est à-dire pour des calomnies manifestes, & en général pour des desseins, que la cour impériale n'a jamais eus, qu'elle n'a pas présentement, & qu'elle n'aura jamais; mais qui ne peuvent avoir été inventées & répandues dans d'autres vues que de représenter l'auguste chef de l'Empire, comme l'objet de la méhance générale, & en même tems de se préparer & de se ménager, à soi-même les moiens d'exécuter ses propres projets dangereux. Cependant, pour ne point prouver aux Etats de l'Empire uniquement par des paroles, mais de la maniere la plus réelle, combien S. M. I. est non seulement éloignée des desseins qu'on lui a prêtés si impudemment, mais encore combien elle est fermement déterminée de maintenir invariablement la constitution légale de l'Empire, prise en général & en particulier, elle veut bien inviter elle-même les Etats, qui pourroient appréhender réellement l'exécution des prétendus projets, qu'on lui avoit supposés jusques ici, ou d'autres desseins dangereux, de quelque part que ce puisse être, & avoir jugé nécessaire de s'en garantir par une union plus étroite, à contracter immédiatement avec elle comme chef de l'Empire, une confédération formelle & solennelle, en s'y déclarant prête envers eux. S. M. I. ne sauroit sans doute donner une preuve plus frappante ni plus réelle de ses véritables sentimens, & de ses soins pour le maintien de la constitution légale de l'Empire:

I. part.

P

aussi ne doutons-nous pas, que les Etats, qui, malgré cela, voudroient contre toute attente entrer dans des ligues étrangères, ne seroient réputés de tout le monde impartial, pour avoir des vues & des motifs tout différens de ceux, qu'ils annonçoient en apparence. Vous voudrez bien faire votre rapport incessamment des reponses que vous aurez à cette déclaration, que vous êtes chargé de faire au nom de S. M. I. »

Seconde lettre du même aux mêmes,
datée le 23 Juin.

« J'ai cru devoir vous communiquer pour votre instruction, la copie autentique ci-jointe, de la lettre circulaire que S. M. l'Impératrice de Toutes-les-Russies, portée par son amitié intime pour S. M. I. a fait parvenir à quelques-uns de ses ministres dans l'Empire. En même tems je dois vous faire observer les fausses interprétations & explications forcées qu'on s'est permis de faire récemment à ce sujet, pour donner accès à la confédération qui avoit été mise sur le tapis. Vous n'ignorez pas tout ce que l'on a d'abord imputé faussement à S. M. relativement à ses prétendues vues d'échanges, de sécularisations forcées de quelques Etats de l'Empire, &c. pour faire entrevoir par cet artifice, au plus grand nombre des membres de cet Empire la nécessité d'une étroite alliance entr'eux contre leur chef. Après les assurances les plus positives & les plus solennelles que S. M. a fait donner aux hauts Etats respectifs, qu'elle n'a jamais formé ni ne formera jamais de pareilles vues violentes qu'on lui impute, on a changé tout-à-coup de langage : il n'est plus question d'échanges d'Etats, & en supprimant les précédentes calomnies qu'on a avancées, à propos des propositions d'échanges faites au nom de S. M. l'Impératrice de Russie & énoncées conformément à la plus scrupuleuse exactitude du fait dans la présente instruction circulaire, on n'a pas balancé de soutenir que

1. Octobre 1785.

215

S. M. I. en défavouant les propositions d'échanges en question, tomboit en contradiction avec elle-même, ainsi qu'avec ses dernières assurances qu'elle avoit fait donner aux Etats de l'Empire. Ce n'est point par des insinuations aussi artificieuses qu'on peut jeter de la poussière aux yeux des hauts Etats de l'Empire. Il y a une différence bien grande entre une proposition faite amicalement par rapport à quelque échange, telle qu'elle a été faite avec la plus exacte vérité dans l'instruction circulaire de la cour Impériale de Russie à ses ministres, & une action violente, injuste & contraire à la constitution germanique. De quel front peut on donc soutenir que S. M. I. défavoue la proposition d'échange, faite amicalement à Mr. le duc de Deux-Ponts; qu'elle se trouve en contradiction avec elle-même; qu'elle cherche à faire illusion aux Etats de l'Empire, après qu'elle a fait déclarer solennellement à ces derniers qu'elle ne peut regarder tout ce qui lui a été faussement imputé, au sujet des échanges, fécularisations & autres projets violens, que comme des calomnies destituées de tout fondement; avec les assurances qu'elle n'a eu ni n'aura jamais de pareilles vues & que si l'on pouvoit en soupçonner de pareilles à aucun des membres de l'Empire; elle étoit prête, en outre de ses obligations comme chef, à s'unir encore étroitement avec eux pour s'y opposer? Les choses étant ainsi éclaircies avec évidence, la confédération qu'ont formé les Etats de l'Empire ne peut être dirigée que contre trois objets, savoir, ou contre les desseins violens qu'on suppose à S. M. I., ou contre des projets semblables qu'on redouteroit d'une autre part, ou enfin contre des échanges & autres arrangemens pour lesquels quelques Etats particuliers de l'Empire pourroient s'entendre pour le présent & pour l'avenir, d'une manière amicale & sans aucune contravention à la constitution actuelle de l'Empire germanique. Si c'est contre le premier de ces trois objets; la confédération susdite, après la dé-

P 2 clarification

claration positive faite par l'Empereur, n'auroit pour but qu'une illusion chimérique, & n'auroit été tramée que dans le dessein d'inspirer aux Etats de l'Empire des sentimens de défiance, de méfintelligence & d'inimitié, au préjudice de S. M. I. ; ce qui ne pourroit manquer de rompre entièrement le lien qui attache le chef à ses membres. Le second cas ne présente aucune apparence de réalité. Enfin pour ce qui regarde le 3me cas, c'est aux hauts Etats de l'Empire à faire de plus mûres réflexions, non-seulement sur l'illégalité & la nullité de pareilles alliances & sur les suites inévitables qui en résulteront ; mais encore sur les entraves que par de pareils engagements ils mettront à eux-mêmes & aux droits inhérens de leurs Etats pour les tems & les circonstances à venir qu'ils ne sauroient prévoir aujourd'hui. En conséquence vous voudrez bien mettre ces considérations dans tout leur jour & les faire valoir de votre mieux aux cours des hauts Etats de l'Empire où vous êtes accrédités, & partout ailleurs si vous le trouvez convenable ; & d'insister au nom de S. M. I. d'une manière décente mais sérieuse & énergique, sur une réponse franche, précise & catégorique, de la part de ceux des hauts Etats respectifs, qui ne se sont pas encore déclarés déterminément à l'occasion de l'ouverture qui leur a été faite à cet égard : s'ils croient qu'il est nécessaire de former quelque alliance plus étroite contre des entreprises violentes qui menaceroient d'altérer la constitution de l'Empire germanique, ou non ; & si dans le premier cas ils sont portés à accéder à l'alliance que S. M. I. leur avoit offerte pour la défense de ladite constitution ».

Les capucins du Neumark, dans cette résidence, jusqu'ici dépositaires & gardien des cendres de l'auguste maison d'Autriche, quitteront bientôt leur couvent qui sera entièrement supprimé ; les tombeaux trouveront

1. Octobre 1785.

217

place déformais dans l'église paroissiale de la cour desservie par les R. P. Augustins. L'ambassadeur de Russie, prince de Gallitzin, achetera, à ce qu'on assure, pour sa Souveraine, toute la place occupée par le convent, dans la vue d'y faire ériger une église superbe pour les Grecs-non-unis, avec un hôtel pour l'ambassade russe.

Le 22 Août à 6 heures & un quart du matin, un violent tremblement de terre s'est fait sentir à Ples. Dans le château seigneurial plusieurs vases de porcelaine ont été jetés à terre. A Sorau les personnes qui étoient au lit, se font senti élever par le choc. D'autres qui se trouvoient dans les prairies ou les jardins, ont cru que la terre alloit s'entr'ouvrir sous leurs pieds; quantité de maisons menacent ruine. La secoussé a été très-foible à Ratibor, mais à Schwartzwasser, Bielitz & Teschen, elle a été des plus violentes. Plusieurs édifices s'y font écroulés. Les habitans n'ont cru trouver de sûreté qu'en rase campagne. Une partie du fleuve Biala a disparu au dessus de Bielitz; tout le rivage s'y trouve échancré, & il s'en est détaché des masses énormes de terre. Nous craignons de recevoir des avis allarmans de Bohême & de la Hongrie, où il est à présumer que ce fleau aura causé de grands dommages.

On apprend que la forteresse de Belgrade est pourvue d'une garnison de 15000 Turcs, & que ses forifications sont couvertes de pieces de canons, comme dans un tems de

guerre. Cependant tout est tranquille & on ne remarque parmi les Turcs aucun mouvement allarmant.

BERLIN (le 10 Septembre). Le Roi a fait manœuvrer, depuis le 22 Août jusqu'au 25, l'armée qui campoit près de Grotfinz. Le 25, S. M. est partie avec le Prince de Prusse & sa suite sur Neifs, pour Brieg, où elle a passé la nuit. L'armée est rentrée dans ses anciens quartiers. Hier S. M. est revenue dans cette capitale.

Tout le monde parle de la déclaration du Roi faite au sujet de la confédération germanique, celle qui a été adressée aux Princes de l'Empire, aux cours de France & de Russie est beaucoup plus ample que celle qui a été envoyée aux autres cours de l'Europe. (comme tout l'essentiel se trouve dans cette dernière, on en jugera par celle qui a été adressée aux Hollandois & qui se trouve ci-dessous à l'article de la Haye).

TREVES (le 4 Septembre). S. A. E. ayant appris que la dispense de l'abstinence du samedi, accordée pour une partie de son diocèse, avoit dans quelques endroits été étendue jusqu'aux jours de jeûne qui tomboient le samedi, vient de déclarer son intention sur cet objet par une déclaration signée de sa main, par laquelle elle se plaint de ce qu'en ce point on s'est éloigné non-seulement de l'esprit de la dispense; mais de la pratique généralement reçue dans les Paisas autrichiens, où suivant les desirs des très-nobles Gouverneurs-généraux & les

mandemens des évêques qui se prêterent aux desirs de L. A. R., les jours de jeûne ne font nullement compris dans cette dispense. „ *Declarandum vobis duximus, nos communi cum ceteris per Belgium austriacum episcopis consilio factoque, nihilo plus a vetustà aded sacrâque abstinentiæ lege voluisse aut intendisse unquàm relaxare, quàm quod per Serenissimos Belgii Gubernatores ob temporum difficultatem urgentesque necessitates fuerat postulatum; proindè dies sabbati per Quadragesimam, ferias quartas & sabbata quatuor temporum ac omnes insuper Vigilias jejunium de præcepto annexum habentes, illas etiam quæ in Adventum translatae sunt, præfatâ illâ dispensatione non comprehendi, illisque jam nominatis diebus ab omni carniæ esu abstinendum & priscam Patrum consuetudinem omnindè esse retinendam. „*

P A Y S - B A S.

LA HAYE (le 18 Septembre). La déclaration, que M^r. de Thulemeyer, envoié-extraordinaire de S. M. Prussienne, a communiquée aux Etats-généraux, est relative à la consommation de la ligue germanique : mais ni la France, ni la république, ni quelque autre Puissance que ce soit, ne font ni ne feront invitées à y accéder, comme on voit par la nature même de cette confédération, qui se trouve expliquée dans la déclaration mentionnée, dont voici la teneur.

Le Roi a cru pouvoir s'attendre, que la cour de Vienne ne penseroit plus jamais ni à

un échange, ni à aucune autre acquisition de la Bavière, après qu'on lui en eut montré l'inadmissibilité dans les conférences de Braunau, tenues au mois de Septembre 1778; après qu'elle eut renoncé par le traité de paix de Teschen à toute prétention sur la Bavière, & qu'elle se fut chargée elle-même, avec les autres Puissances contractantes & médiatrices de cette paix, de la garantie des pactes de la Maison Palatine, qui défendent à cette Maison toute aliénation, & nommément tout échange de ses Etats. S. M. ayant cependant appris, au mois de Janvier de l'année courante, par la communication du Duc des Deux-Ponts, que, malgré des considérations si fortes, la cour de Vienne avoit fait proposer à ce Prince l'échange de toute la Bavière, ainsi que du Haut-Palatinat & des duchés de Neubourg & de Sultzbach, contre une partie des Pais-bas autrichiens, elle s'empressa d'en ouvrir les sollicitudes à S. M. l'Impératrice de Toutes-les Russies, comme garante de la paix de Teschen. La réponse, que S. M. Imp. fit donner au Roi par son ministre, le prince Dolgorouki, « qu'après le » refus du Duc des Deux-Ponts il n'étoit plus » question de cet échange », auroit pu rassurer S. M. si elle avoit pu avoir la même certitude des intentions de la cour de Vienne: mais cette cour a fait voir trop clairement, tant par les démarches faites dans le cours de l'année présente, que par son système suivi de tout tems, qu'elle ne peut pas gagner sur elle de renoncer entièrement au projet d'acquiescer tôt ou tard la Bavière. Après avoir dissimulé dans ses premières déclarations circulaires l'existence de ce projet, elle assure à la vérité dans les dernières, à l'imitation des déclarations de la cour de Russie, « qu'elle » n'avoit pas songé & ne songeroit jamais à », un troc violent ou forcé de la Bavière: mais cette distinction entre un troc forcé ou volontaire indique assez que la cour de Vienne conserve encore toujours l'idée de la possibilité d'un troc de la Bavière. Cette conjecture,

déjà très-forte en elle-même, ne se confirme que trop par l'affertion de la cour de Vienne, « que la Maison Palatine avoit, par le traité de Baden, la pleine liberté d'échanger ses » Etats ». Il est vrai, que l'article XVIII de la paix de Baden porte, « que, si la Maison » de Baviere trouve convenable de faire quel- » que échange de ses Etats contre d'autres, S. » M. Très-Chrétienne a promis de ne pas s'y » opposer » : mais il résulte clairement du dispositif même de cet article, que les contractans n'ont cru promettre à la Maison de Baviere qu'un échange partiel de quelques pais ou districts, qui pourroit être convenable à ses intérêts : mais on n'a sûrement pas songé ni pu songer alors à l'échange total d'un grand Electorat & fief de l'Empire, qui, se trouvant sous la disposition de la *Bulle-d'or*, n'étoit aucunement susceptible d'une altération de cette nature, laquelle auroit affecté de trop près & renversé la constitution essentielle du college électoral, & même l'intégrité de tout le système confédératif de l'Empire.

En admettant même, que la paix de Baden ait permis à la Maison de Baviere de faire un échange partiel, & convenable à ses intérêts, de quelque partie de ses possessions, cette faculté a été abrogée par l'article VIII de la paix de Teschen, & par l'acte séparé, conclu en même tems entre l'Electeur Palatin & le Duc des Deux Ponts, puisqu'on y a renouvelé, confirmé, & garanti les pactes de la Maison Palatine des années 1766, 1771 & 1774, dans lesquels tous les Etats de la Maison Bavaropalatine sont chargés d'un fideicommiss perpétuel & inaliénable; & l'on a rappelé l'ancienne *Sanction pragmatique* de cette Maison, conclue à Pavie l'an 1329, par laquelle toute cette illustre Maison s'est engagée de ne jamais faire aucun échange ni autre aliénation de la moindre partie de ses Etats. Or, comme le traité de Teschen, avec tous ses actes séparés, se trouve sous la garantie du Roi & de l'Electeur de Saxe, comme parties principa-
lement

lement contractantes de cette paix, ainsi que sous celle des deux Puissances médiatrices, les cours de Russie & de France, & de tout l'Empire, qui en ont pris la garantie, il en résulte, qu'aucun échange quelconque de la Bavière ne sauroit plus avoir lieu, sans le consentement & la concurrence de toutes les Puissances, qu'on vient de nommer, & surtout sans l'intervention du Roi & de tous ses co-Etats de l'Empire, qui sont essentiellement intéressés à ce que ce grand & important duché de Bavière reste au pouvoir de la Maison Palatine, puisqu'il saute aux yeux, qu'indépendamment de la disproportion géographique & politique entre les Pays-bas-autrichiens & toute la Bavière, en transférant ce grand & beau pays à la Maison d'Autriche, & en arrondissant ainsi la monarchie autrichienne déjà trop prépondérante, tout l'équilibre du pouvoir en Allemagne seroit perdu, & la sûreté, ainsi que la liberté de tous les Etats de l'Empire, ne dépendroit plus que de la discrétion de la Maison d'Autriche. Il semble que cette grande & puissante Maison devroit se contenter de sa vaste monarchie, & ne plus songer à une acquisition aussi alarmante, non-seulement pour l'Allemagne, mais aussi pour toute l'Europe. — Elle devroit se rappeler aussi, qu'elle a promis dans le traité de barrière de 1715 aux Puissances maritimes, « qu'elle n'aliéneroit jamais aucune partie » des Pays-bas à aucun Prince hors de sa propre Maison » ; stipulation, qui ne peut pas être levée sans le consentement des parties contractantes.

Le Roi ne pouvant donc que se persuader, par tout ce qu'on vient d'exposer, que la cour de Vienne ne renoncera pas sitôt, & peut-être jamais, au projet d'acquérir la Bavière tôt ou tard, d'une manière ou d'autre, & que selon les principes, qu'elle continue d'annoncer dans ses dernières déclarations circulaires, elle s'en réserve toujours la possibilité & la faculté, S. M. a cru ne pouvoir pas moins faire pour sa propre sûreté, & pour celle de tout

l'Empire d'Allemagne, que de proposer à ses co-Etats de faire une association, conforme à toutes les constitutions fondamentales de l'Empire, nommément à la paix de Westphalie & aux capitulations des Empereurs, & fondée sur l'exemple de tous les siècles, tendante uniquement à conserver la constitution présente & légale de tout l'Empire, & chacun de ses membres dans la jouissance libre & tranquille de ses droits, Etats & possessions, & à s'opposer à toute entreprise arbitraire, illégale & contraire au système de l'Empire. S. M. ayant rencontré les mêmes sentimens auprès des Sérénissimes Electeurs de Saxe & de Brunswick-Lunebourg, elle vient de conclure & de signer avec eux un *traité d'union*, qui n'est *offensif* contre personne, qui ne déroge en aucune manière à la dignité, aux droits, & aux prérogatives de S. M. l'Empereur des Romains, qui n'a absolument pour but que le maintien du système constitutionnel de l'Empire & des objets, qu'on vient d'énoncer, & qui ne peut par conséquent ni inquiéter ni offenser la cour de Vienne, si elle a les mêmes vues & intentions pour la conservation du dit système, comme on a lieu de s'y attendre, & comme on s'y attend aussi de la grandeur d'ame & de la loiauté du chef de l'Empire.

Personne ne pourra douter, que le Roi, comme Electeur & Prince de l'Empire, & comme contractant & garant des traités de Westphalie & de Teschen, a un droit incontestable de conclure avec ses co-Etats de l'Empire un pareil traité constitutionnel & non offensif. Ayant fait la guerre pour empêcher tout démembrement ultérieur de la Baviere, laquelle guerre a été finie par la paix de Teschen, S. M. a acquis un droit & un intérêt particulier & permanent de s'opposer à tout échange présent & futur de la Baviere, & en le faisant par des mesures conformes au droit des gens & à ceux de l'Empire germanique, elle ne fait que remplir ses obligations & ses droits, mais rien qui puisse

provoquer le mécontentement ou les reproches de la cour de Vienne, & lui attribuer des vues & des démarches offensives contre elle. Le Roi n'a donc pu apprendre qu'avec quelque sensibilité & surprise, que la cour de Vienne se récrie contre cette union dans ses déclarations, publiquement adressées à toutes les cours de l'Europe & de l'Empire, & qu'elle tâche même d'y donner des couleurs odieuses. S. M. croit n'avoir donné aucun lieu à un procédé pareil & avoir plutôt mérité, qu'on rende plus de justice à la conduite ouverte, patriotique & désintéressée, qu'elle a tenue avant & après la paix de Teschen, à l'égard de tout ce qui regarde la Bavière & la Maison Palatine. Elle n'imitera pas le ton adopté dans les déclarations susdites : elle se gardera bien de récriminer : elle se contente de provoquer au témoignage des Electeurs & Princes de l'Empire, qui attesteront, que, sans aucune suggestion ni accusation, on s'est borné à leur retracer l'inadmissibilité & le danger de tout échange de la Bavière, & à leur proposer la conclusion d'un traité constitutionnel, tel qu'on peut le montrer à tout le monde.

Pour ne laisser aucun doute sur la pureté de ses intentions & sur la justice de ses démarches, qu'on fait avoir été représentées partout dans un jour défavorable, le Roi s'empresse de faire part de la conclusion de ce traité d'association, & des motifs pressans, qui y ont déterminé les parties contractantes, à l'illustre république des Provinces-unies, comme à une Puissance, qui a toujours pris un intérêt vif & particulier au bien-être & à la conservation de l'Empire germanique. Il espère, que L. H. P. reconnoîtront elles-mêmes l'innocence & la légalité de cette union, qu'elles ne lui refuseront pas leur suffrage, qu'elles en écarteront toute interprétation sinistre, & qu'elles voudront plutôt contribuer elles-mêmes, par la sagesse de leurs conseils & de leurs mesures, pour qu'il ne soit plus jamais question d'un échange quelconque de la Bavière, & pour que l'équilibre & le

1. Octobre 1785.

225

ystème de l'Empire germanique, qui influent aussi essentiellement sur le bonheur & la tranquillité du reste de l'Europe, soient conservés en leur entier, sans être altérés en aucune manière.

Berlin le 23 Août 1785.

L. H. P. ayant délibéré sur le contenu de cette pièce, " il a été trouvé bon & arrêté, que Mr. de Thulemeyer sera remercié de la communication de la dite déclaration, & qu'il lui sera témoigné de la part de LL. HH. PP. qu'elles l'envisagent comme une marque de confiance & d'affection de S. M. Prussienne, pour cet Etat; qu'elles y attachent le plus haut prix, & en sont infiniment reconnoissantes. Que LL. HH. PP. ont toujours pris & prennent encore un très grand intérêt à la conservation & au bien être de l'Empire germanique & de sa constitution légitime, & qu'elles verroient à regret qu'il y fût fait quelque altération, & bien moins une subversion totale; tandis que LL. HH. PP. esperent & souhaitent que le traité d'association conclu entre S. M. Prussienne & Ll. AA. EE. de Saxe & de Brunswick-Lunebourg, devienne un moyen efficace pour le maintien de la tranquillité & de la paix générale, qui tient si fort à cœur à LL. HH. PP. "

Les affaires du dehors prennent une tournure beaucoup plus sérieuse qu'on n'avoit cru devoir s'y attendre; il paroît que les négociations à Paris éprouvent de grandes difficultés; ou plutôt que l'Empereur veut les finir d'une manière trop prompte pour les

intérêts de la république. S. M. ne veut absolument pas consentir à la reprise des conférences à Paris, avant que la république ait fixé la somme pour le dédommagement de Mastricht, & l'extension qu'elle veut donner à la navigation de l'Escaut. On assure aussi que M^r. le comte de Vergennes fait les plus vives instances, pour que la république se détermine promptement sur ces deux articles. Tout cela doit être décidé & réglé avant la fin du mois. En attendant tout prend l'air le plus guerrier; les Autrichiens avancent vers nos frontières, & tout est prêt chez nous pour lâcher les écluses.

Quant aux affaires intérieures de la république, elles vont toujours *de mieux en mieux*, pour que, comme le disoit un des écrivains boute-feux du pays, *de ce cahos & de ce désordre, sorte un ordre admirable*. Jamais en effet, on n'a eu de plus belles espérances de voir cette singulière prophétie se réaliser. Tout est dans le trouble & dans la confusion, l'esprit de vertige fait chaque jour les progrès les plus rapides. Les régents & le peuple ne savent ce qu'ils font, ni ce qu'ils deviendront. Tous les pouvoirs se croisent, se contrarient, s'entrechoquent; & la république est véritablement devenue une image existante de la tour de Babel.

Au milieu de cette confusion on démele très-clairement le projet formé par les régens & par la partie turbulente du peuple (mais dans des vues différentes), de ruiner le Stadhouderat & de le dépouiller de tous ses

pouvoirs. M^r. le grand pensionnaire aiant fait dire au général Sandoz d'envoier une patrouille ou garde au devant de quelques pensionnaires de ville, qui étoient allés le matin à la campagne. M^r. Sandoz obéit sans délai. S. A. Sérénissime convoqua une assemblée des Etats, où elle se plaignit qu'on avoit empiété sur ses droits, mais l'affaire tourna encore pire ; car le prince étant sorti de l'assemblée avant sa fin, il fut conclu à la pluralité que le conseil comité des Etats lui retireroit le commandement de la garnison de la Haye, & que le conseil en resteroit lui-même chargé ; ce qui effectivement a eu lieu. Depuis ce tems, le prince n'a pas paru à la parade, & c'est le général Sandoz, qui d'après les Etats donne le mot à l'ordre. S. A. S. a affecté depuis de ne plus se montrer en habit d'uniforme, mais simplement avec l'habit rouge que portent ses gentilshommes. Il est difficile de dire ce que tout cela deviendra ; on craint un soulèvement, un massacre, & les Etats ont fait publier leurs placards pour prévenir les malheurs.

BRUXELLES (le 20 Septembre). Toutes nos troupes sont parties, & se portent vers les frontieres de la Hollande. On parle de deux camps à former sur les rives de la meuse. On attend plusieurs régimens d'Allemagne, les avis de Vienne, de Lintz, de Ratisbonne s'accordent sur la marche de ces troupes ; cependant des lettres de cette derniere

niere ville reçues en ce moment, annoncent l'ordre de faire halte. On prétend que les François occuperont Mons & quelques autres places.

F R A N C E.

PARIS (le 15 Septembre). Les mouvemens, qui ont lieu dans les Pais-bas, font croire aux habitans de ces contrées-là, que la guerre est inévitable. Toutes les lettres, qu'ils écrivent ici depuis trois ordinaires, sont plus guerrieres que jamais : mais nous sommes bien loin d'ajouter foi à ces effrayantes nouvelles : nous pensons, qu'il est déjà trop tard pour commencer une campagne, & que l'Empereur ne veut, par ces démonstrations, qu'intimider les Hollandois & les forcer à terminer avec lui, d'une maniere prompte, décisive, & telle qu'il la desire. Il est vrai que, soit par la nature du gouvernement des Provinces-unies, soit par les conseils de quelques Puissances voisines, les Etats généraux ne se sont guere pressés jusqu'ici de renouveler les négociations : & même en ce moment leurs ambassadeurs n'ont point encore reçu d'instructions nouvelles à ce sujet. Il n'est pas étonnant, que ces lenteurs déplaisent à un Prince, qui met tant d'activité dans toutes ses démarches, & qu'elles lui paroissent suspectes.

Le Dauphin & le duc de Berri, inoculés à St. Cloud, se trouvent dans un état assez satisfaisant, & l'on espere que cette opéra-

1. Octobre 1785.

229

sion ne leur sera pas funeste. — Les lettres patentes d'attribution de l'affaire du cardinal furent présentées au parlement il y a quelques jours; elles respirent le mécontentement le plus marqué, & le réquisitoire des gens du Roi n'a pas été moins fort; entr'autres phrases le Roi a employé celle-ci: "Pénétré d'une juste indignation en voyant les moyens qui ont été employés pour inculper notre très-chère & très-honorée épouse & compagne &c." Le parlement nomma sur le champ des rapporteurs pour commencer l'instruction. Cette commission qu'a refusé Mr. Dammecour, a été confiée à M^r. Triton & à M^r. Dupuis de Marcé. Ainsi pendant que le parlement prendra ses vacances ordinaires, ces commissaires s'occuperont de l'instruction de cette grande affaire. On voit par cet arrangement qu'elle pourra traîner en longueur. En attendant l'opinion générale est, que Son Eminence n'est coupable d'aucune bassesse, qu'elle a été trompée par sa trop grande crédulité & sa confiance excessive. Une preuve, qu'on cite pour faire voir, que le cardinal n'a été que dupe, c'est qu'il a écrit au jouailler Böhmer, de sa propre main, qu'il avoit reçu le collier. Un homme, qui auroit voulu escroquer ce bijou, se feroit bien gardé de faire par écrit un pareil aveu au vendeur. S'il a ajouté, & il a été remis à sa destination, c'est qu'il étoit fortement persuadé, que le collier avoit été porté à la personne, pour laquelle il croioit agir. On employa, pour lui persua-

I. Patt.

Q

der

der que le collier avoit été remis à la Reine, un stratageme qu'on pourra faire connoître dans la fuite : mais la preuve la plus forte, que le cardinal étoit de bonne foi dans toute cette affaire, c'est que, ne recevant point des fonds à la premiere échéance de la convention, il fut le premier à conseiller à Böhmer de rompre le silence, de recourir à la Reine, & de lui présenter un mémoire, pour avoir son paiement. Ce seul fait, dont on ne peut plus douter aujourd'hui, prouve plus en faveur du cardinal, que tout ce que peut répandre l'adresse de ceux qui sont inclinés à le déclarer coupable : ils diront, il est vrai, comment un homme de 51 ans, comment un homme de beaucoup d'esprit, qui connoit la cour, qui devoit connoître la signature de la Reine, a-t-il pu se laisser tromper aussi grossièrement ? . . . Il faut avouer en effet que tout cela est vraiment incompréhensible, mais non pas impossible à supposer. L'on a cent exemples de gens de beaucoup d'esprit, qui, même de notre tems, se sont laissé amuser, ainsi que le cardinal, par des personnes, qui avoient eu part de les séduire. On cite, pour appuyer cette observation, un exemple singulier de la facilité du cardinal. Il avoit ajouté une foi entiere à Cagliostro : ce charlatan avoit pris un tel ascendant sur son esprit, qu'il étoit parvenu à lui persuader, qu'il le faisoit souper avec Voltaire, avec Montesquieu &c : &, deux jours avant qu'il fut arrêté, il avoit cru souper avec Henri IV. Cette anecdote, dont on peut garantir l'au-

thenticité, justifie toutes les autres imprudences du cardinal. Au reste ce prélat n'est pas le seul, dont Cagliostro avoit fasciné les yeux : il avoit bien sçu tourner d'autres têtes. Cet empirique tenoit dans une maison, rue St. Claude, près la Place-royale, le tripot de la Franc-maçonnerie égyptienne. Tous les adeptes, hommes ou femmes, y étoient admis, sous le serment le plus redoutable ; comme ce n'étoient que certaines personnes qui y obtenoient leurs entrées, la sagacité de la police n'avoit pu pénétrer jusques dans les mystères de cette assemblée, qu'il étoit impossible de venir interrompre. L'hôte avoit des creusets, il brûloit du charbon, il faisoit des expériences, dont le brillant-éblouissoit l'œil des sociétaires ; on dit qu'il a une lanterne magique, au travers de laquelle on voit les ombres de tous les grands hommes (a). L'empirique soutient qu'il n'est

(a) Admirons & adorons l'éternelle Providence qui humilie l'orgueil des siècles & des nations comme celui des particuliers ! La morgue avec laquelle on insulte à la crédulité de nos Pères qui sur la foi de l'Écriture sainte, des Pères, de l'histoire ecclésiastique, sur le témoignage constant des auteurs profanes, croioient à la magie * ; les sarcasmes, les mauvaises plaisanteries qu'on accumule sur cette matière, ne font-ils pas bien punis par la honte qui couvre les sages du jour ! Si les anciens croioient ces prodiges ou prestiges possibles, ils les attribuoient au moins à une cause raisonnable & réelle, à des esprits dont l'existence étoit consignée dans tous les livres qui renferment la révélation, & reconnue par les plus sages des phi-

* 1^{er} Avril
1778. p. 485.
Dict. hist. art.
DELRIO,
HAEN,
Scip. MAF-
FÉE, SPE,
&c.

pour rien dans l'affaire du collier ; mais il ne dit pas qu'il avoit promis de souffler chacun des diamans , & de les rendre une fois plus gros.

Le sieur Bottineau , celui qui croit avoir découvert le moyen de connoître la présence d'une flotte , à 250 lieues , vient d'obtenir du gouvernement tous les encouragemens nécessaires. En conséquence il a été expédié des ordres à M^r. le comte d'Hector , commandant du port de Brest , pour lui donner tous les secours , dont il pourra avoir besoin , pour la réussite complète de son expérience , qui n'est crue que des magnétiseurs & des alchimistes. On prétend que l'invention dont M^r. Bottineau nous entretient , est un instrument qui indique dans l'espace infini de l'horizon de petites taches qui font l'ombre des vaisseaux (a). On prétend aussi qu'il tient sa découverte si certaine , qu'il se fâche contre les gens qui en plaisantent , & qu'il les prend à partie * : cependant nous ne nous abstenons pas d'insérer la lettre suivante , en réponse à celle par la-

* *Ci-dessus* ,
p. 168.

* *Car. phil.*
p. 299. 357.
270 &c.

philosophes anciens & modernes * : aujourd'hui c'est le magnétisme , c'est la sympathie , ce sont des fluides imaginaires & contre nature , qui produisent ces merveilles. — Autre différence , 1 Juillet 1785 , p. 403.

(a) Cette découverte de Mr. Bottineau se ne fais quel rapport avec celle de Mr. Rabiquau qui nous assure que le soleil , quoique très-immobile ainsi que la terre , paroît se porter dans les différens points de l'horizon par une espece de reflet qui le fait paroître là même où il n'est présent en aucune manière. Nous rendrons compte de ce nouveau rêve astronomique à la première occasion.

quelle il demande aux savans la dénomination qui convient à l'art nouveau qu'il annonce.

« Mr. Bottineau est un peu trop modeste ; pourquoi ne pas donner son nom à sa découverte, à l'exemple de tant d'autres inventeurs, vraisemblablement moins recommandables par leurs talens ? Pourquoi ne désigneroit-on pas la nouvelle science par le mot *Bottinade*, qui seroit ainsi défini dans le dictionnaire ? »

BOTTINADE. Science nouvelle, qui doit son origine au sieur Bottineau, par laquelle on a réduit en principes certains la connoissance de l'approche des vaisseaux quand on est à terre, & de la terre quand on est à bord ; ainsi que celle du nombre des vaisseaux arrivans, leur éloignement les uns des autres, la célérité de leur-marche, &c. &c. &c. &c.

« Ces &c. &c. sont sur-tout très-nécessaires, vu que l'on pourra peut-être un jour parvenir à découvrir la hauteur des mâts ; le tonnage des vaisseaux découverts, & leur couleur ; le nombre & le calibre des canons qu'ils portent, & si c'étoit des navires marchands, les denrées dont ils sont chargés. »

« Par ce moyen on pourroit *bottinader* une frégate, un vaisseau, une escadre, une flotte : en mer on *bottinaderoit* un continent, une île ; peut-être quand l'art sera perfectionné, on pourroit *bottinader* un bastion, une batterie : les vaisseaux pourroient se *bottinader* entr'eux, & conséquemment s'éviter en tems de guerre avec la plus grande facilité : enfin, si par hazard Mr. Bottineau s'étoit trompé, il seroit fort plaisant d'avoir été *bottinadé* par lui, & que le nouveau mot *bottinade* devint le synonyme de celui de *persifflage*. »

L'Espagnol qui a annoncé qu'il se sou-tiendroit & marcheroit sur l'eau au moyen de sabots d'une invention particulière, a fait

son expérience avant-hier, dans l'enceinte de la Rapée. Il s'est placé sur l'eau sans autre secours que ses sabots, dont la forme n'est pas connue. Il a avancé dans la rivière, tantôt suivant le courant, tantôt contre le courant; il s'est arrêté quelques fois, & d'autres fois il s'est baissé pour prendre de l'eau dans le creux de sa main; & dans ces deux situations, il n'a pas paru dériver. Sa marche étoit lente & sembloit pénible, sur-tout par la difficulté de garder son équilibre. Il est resté sur l'eau de 15 à 20 minutes, & avant de regagner le bord, il a quitté ses sabots, qu'il a laissés dans une espèce de boîte qui étoit à flot, afin d'en cacher la forme aux spectateurs. On conçoit que, pour le succès de cette expérience, il suffit de déplacer une masse d'eau égale au poids du marcheur. Le pied cube d'eau pèse soixante-dix livres, en sorte que le déplacement de deux pieds doit nécessairement soutenir à la surface de l'eau un homme de 140 livres. Quant à la difficulté de garder l'équilibre, c'est sans doute l'effet de l'adresse & de l'exercice, comme pour les danseurs de corde.

Le sieur Blanchard a un peu mieux réussi que les aéronautes anglois dont nous avons parlé ci-dessus p. 206 : il s'est élevé à Lille, a laissé tomber un chien qui ne s'est pas tué, & a fait un trajet considérable, mais sans aucune direction; il en reconnoît aujourd'hui l'impossibilité, & par conséquent l'inutilité parfaite de ces voyages, excepté néanmoins le gain de l'aéronaute. (a) Il

(a) n. Mr. L. voyant que les ballons étoient parfaitement inutiles pour voyager dans les airs, a cru en tirer

Il paroît un mandement de Mgr. l'archevêque de Paris, du 2 Septembre 1785, qui permet aux deux ordres de la rédemption; savoir à celui des chanoines réguliers de la Sainte Trinité, dits Mathurins, & à celui de Notre-Dame de la Merci, de faire des quêtes pour la rédemption des François captifs dans la régence d'Alger. On fait que les religieux de l'ordre de la Merci, & les chanoines réguliers de l'ordre de la Trinité, ont délivré 313 esclaves détenus dans la régence d'Alger. Ces pieux libérateurs ont fait les plus généreux sacrifices, pour ne laisser aucun captif de notre nation dans ces contrées barbares, & on n'apprendra pas sans attendrissement qu'ils ont même engagé les fonds destinés à leur propre subsistance. On dit dans une note de ce mandement « qu'il en a coûté, pour le » prix de la rançon des 313 esclaves rachetés » à Alger, la somme de 639252 liv. non compris les frais de la quarantaine & ceux des habillemens, ainsi que les frais de route pour aller rejoindre leurs familles; de sorte que les deux ordres de la rédemption sont arriérés pour le rachat actuel, de 200000 liv. ». Plusieurs de ces infortunés doivent se rendre bientôt dans cette capitale & la traverser processionnellement. C'est pour subvenir à leur secours, c'est pour sollicitier la générosité des fideles, & pour renouveler les fonds épuisés par les sommes considérables qu'a coûté la rançon d'un si grand nombre d'esclaves, que Mgr. l'archevêque a donné ce mandement. Cet illustre prélat y a déployé toute la sensibilité de son ame, & tous les charmes de son éloquence si douce, si touchante,

des avantages pour la navigation. On conçoit qu'un ballon, qu'on pourroit élever à peu de frais & sans danger pour le feu, pourroit servir de signal de détresse à un vaisseau démaré ou séparé de sa flotte, mais il ne persuadera pas qu'un ballon puisse suppléer aux voiles. Indépendamment du tems, de l'embaras & de la dépense qu'il occasionneroit, si le vent venoit à changer, auroit-on la facilité de charger, de désempir promptement cet immense réservoir, & ne courroit-on pas le risque de voir le bâtiment emporté dans une direction contraire, ou brisé contre des écueils?

chante, si persuasive. « Leurs libérateurs, s'écrie-t-il, vont vous présenter cette honorable conquête. Les citoyens d'une ville renommée dans tous les tems & dans toutes les nations par la douceur des mœurs & la générosité des sentimens, ne pourront voir sans émotion un spectacle si touchant. Quand ils passeront sous vos yeux, quand vous verrez encore les tristes restes de leur servitude, les traces de leurs chaînes empreintes sur leurs membres flétris, les vestiges douloureux des traitemens cruels qu'ils ont éprouvés, vous ne pourrez leur refuser vos larmes, & vous vous empresserez de participer au mérite de leur délivrance par vos aumônes & vos bienfaits. »

Les lettres de Dunkerque font mention d'un accident malheureux, arrivé à la frégate française, la *Cérés*. Le 21 du mois dernier, ce vaisseau étoit arrivé dans la baie de ce port. Le lendemain à 8 heures du matin, le comte de Roquefeuill étant dans le canot avec Mr. de Guichen, fils du vice-amiral de ce nom, un tourbillon subit renversa le bâtiment à l'entrée du port. Les deux officiers périrent avec le reste de l'équipage à l'exception de deux hommes, qui se sauvèrent à la nage.

On écrit de Metz qu'un orage affreux qui le 10 de ce mois a duré depuis minuit jusqu'à 4 heures du matin, a fait des dégâts incroissables dans plusieurs villages par l'inondation subite qui a ravagé les campagnes, ébranlé ou renversé les maisons, arraché les arbres, démonté les moulins, rompu les ponts, entraîné les bestiaux, & submergé un grand nombre de personnes, la plupart surprises dans leur lit. Mr. l'intendant des trois-évêchés a donné à sa charité toute l'activité que les circonstances demandoient ; il a visité lui-même St. Julien, Valliere, Vantoux & d'autres villages de cette malheureuse contrée, & a ramené la confiance dans les cœurs abattus.

M O R T S.

Le prince de Schwarzenberg, est mort

1. Octobre 1785.

237

le 22 Août dans son château de Grunau en Bohême d'une atteinte d'apoplexie.

M^r. le Roy, l'ainé, horloger du Roi de France, & pensionnaire de S. M, est mort le 25 Août, dans sa maison de campagne, à Viry, à quatre lieues de Paris, âgé de 68 ans. Héritier des talens du célèbre Julien le Roy, son pere, il a soutenu sa gloire dans l'horlogerie ; & cet art lui doit même des découvertes importantes. M^r. le Roy est auteur des montres marines, qui lui méritèrent le prix de l'académie des sciences, & les bienfaits de Louis XV. Il réunissoit plusieurs genres de connoissances, & avoit l'esprit cultivé par l'étude des belles-lettres ; mais il étoit particulièrement versé dans la physique & l'astronomie, dont il a donné des preuves dans ses *Etrennes chronométriques*.

Stanislas Czerniewicz, vicaire-général des Jésuites existants encore dans l'Empire de Russie, est mort le 18 Juillet, âgé de 57 ans, après une courte maladie, à Stayki, village appartenant au collège de Polocz. Ceux qui lui ont fait un crime de n'avoir pas abandonné, pour me servir des paroles de Ciceron, *nobilissimam familiam jam ad paucos redactam*, n'ont sans doute pas réfléchi sur les raisons que nous avons rapportées en son tems (15 Janvier 1783 p. 121. — 1 Août 1783 p. 524).

Gabriel Bonnot de Mably, ancien chanoine de l'église abbatiale de l'Isle-Barbe, né à Grenoble, en Mars 1709, est mort, comme nous l'avons déjà dit *, à Paris, le

Orat. pro
M. Marc.

* 15 Mai
1785. p. 170.

23 Avril, d'une espece de fluxion de poitrine. Il avoit fait ses premieres études à Lyon, chez les Jésuites. Après son cours de philosophie, il vint dans la capitale, où il entra, en arrivant, au séminaire de St. Sulpice, par les conseils du cardinal de Tencin, son parent. Engagé de bonne heure dans les ordres sacrés, & se sentant plus de goût pour les lettres, que de talent pour le ministère évangélique, il s'en tint au sous-diaconat. Après quelques légères productions telles que ses *Lettres sur l'opera*, l'abbé de Mably s'est fait connoître par des ouvrages de morale & de politique, tels que son *Droit public de l'Europe*, ses *Observations sur l'histoire de France*, ses *Observations sur les Grecs & sur les Romains*, & sur-tout ses *Entretiens de Phocion*. Ce dernier ouvrage est celui qui lui a fait le plus de réputation. Il est écrit avec sagesse & plein de vues profondes, quoique tout n'y soit pas exact, & que l'auteur paroisse trop prévenu en faveur de la sagesse & de la vertu de quelques anciens peuples & de ces hommes fameux qu'on célèbre plutôt par une espece d'habitude que par une admiration réfléchie. Ce qu'il y a de plus fâcheux c'est que cet ouvrage a servi de modele & de matériaux à une des plus amphigouriques productions de ce siècle. " On ne se seroit pas attendu, „ dit l'abbé S., que les *Entretiens de Phocion* fussent devenus la matiere du ravaudage „ insipide d'un héros de roman. Il ne faut „ que lire *Belisaire* pour y trouver Phocion

„ travesti. C'est ainsi que la philosophie pré-
 „ tend faire des découvertes. Tout son art
 „ consiste à altérer les bonnes choses qu'on
 „ avoit dites avant elle, semblable aux har-
 „ pies, qui vivoient de rapines, & infec-
 „ toient, en y touchant, les mets servis sur
 „ la table des sages & des héros „ Les ou-
 vrages que l'abbé de Mably composa dans
 sa vieillesse ne lui ont pas mérité les mêmes
 éloges; on n'y remarque que trop souvent
 la foiblesse de l'âge, & pour me servir d'un
 terme familier, *du rabachage*. Ce qui indis-
 pose sur-tout le lecteur contre lui, c'est son
 ton d'aigreur & de fierté. Avec quel mépris
 il parle de certains historiens très-estimables,
 dans sa *Maniere d'étudier l'histoire* *! où
 l'on trouve d'ailleurs d'excellentes choses, où
 Voltaire & Robertson sont bien jugés, &
 plus d'une prévention littéraire réfutée; mais
 qui dans son ensemble & les derniers résultats
 de ses leçons, ne peut que contribuer infini-
 ment à la corruption déjà si avancée des an-
 nales des nations. Ce qui est bien plus dé-
 plorable encore, ce sont les erreurs qu'il a
 osé étaler dans les *Principes de morale*, sup-
 primés par ordre du gouvernement & censu-
 rés par la Sorbonne *. Dans les *Observations*
sur les loix des Etats-unis de l'Amérique,
 dernier de ses ouvrages, on trouve encore
 des choses très-repréhensibles & propres à dé-
 truire par une funeste indifférence les prin-
 cipes de religion si nécessaires à toutes les so-
 ciétés. Par quel aveuglement un homme mûri
 par l'âge, un ecclésiastique sur-tout, peut-il
 se permettre de pareils écarts? Et si l'impicé,

* 1 Sept.
1783. p. 15.

* 1 Avril
1784. p. 543.

si l'irrévérence pour les principes reçus, sont odieuses dans un homme du monde, parce qu'il donne par-là une très-mauvaise idée de son esprit & de son cœur, à combien plus forte raison sont-elles révoltantes dans un homme dont l'habit forme un contraste si tranchant ? Si ces gens-là savoient à quel mépris on les dévoue, en faisant semblant de sourire à leurs discours, ils seroient sûrement beaucoup plus réservés. On doit cependant observer que l'abbé de Mably n'étoit pas partisan de ceux qu'on appelle *philosophes*. Il y a des tirades très-vives contre eux, même dans ses derniers ouvrages ; il ne faut point douter que c'est plutôt la foiblesse de se prêter au ton du siècle, que l'esprit d'incrédulité, qui a produit dans les ouvrages de l'abbé de Mably les écarts que les gens de bien sont si fâchés d'y voir. Dès qu'il s'est vu en danger, ses sentimens de religion ont paru à découvert, il a lui-même demandé les Sacramens, & les a reçus avec édification, comme M^r. le curé de St. Roch est en état de l'attester. Il étoit frere de l'abbé de Condillac.

Claude-François Xavier Millot, mort à Paris le 21 Mars dernier, étoit né à Besançon en 1726. Entré chez les Jésuites, il s'appliqua à traduire, à prêcher, & à composer des *Discours* sur différens sujets proposés par des académies. Si on en croit un de ses panégyristes, c'est pour l'éloge de Montesquieu inséré dans un de ces *Discours* & les *persécutions* qui en furent la suite, que l'abbé Millot fut obligé de quitter les Jésuites ; mais cette raison présente une grande invraisemblance, pour ne rien dire

de plus. Si l'orateur a loué tout sans restriction dans Montesquieu, peut-on nommer *persécution* le mécontentement que la Société lui en a témoigné? Et s'il n'a loué que ce qu'il y a de réellement louable dans les ouvrages du célèbre président, est-il croyable que ses confrères lui en aient fait un crime? Quoiqu'il en soit des raisons qui l'ont détaché de l'institut qu'il avoit embrassé, il trouva dans le monde des protecteurs & des amis. Le duc de Parme, voulant établir dans cette ville une chaire d'histoire pour l'instruction de la jeune noblesse, s'adressa à M^r. le duc de Nivernois qui lui envôia l'abbé Millot. Il devint ensuite précepteur du duc d'Enguën, fut agrégé à l'académie françoise &c. Sa réputation littéraire est particulièrement fondée sur ses *Elémens d'histoire* (a), auxquels, selon la remarque de M^r. l'abbé Morellet, le nom d'*Abrégés* eût mieux convenu, parce que les *sciences seules ont des élémens*. Ces sortes de compilations plus utiles à l'imprimeur qu'honorables pour l'auteur, ont ordinairement plus de débit que de réputation; mais celles de l'abbé Millot lui ont procuré des louangeurs. Le compilateur, qui n'étoit pas né plaissant, a forcé la nature & s'est épuisé en sarcasmes & en railleries ameres contre les Papes, les prêtres & les moines, toujours sous le spécieux prétexte de guérir

(a) *Elémens de l'histoire ancienne, Elémens de l'histoire moderne, Elémens de l'histoire d'Angleterre, Elémens de l'histoire de France, &c.* on peut les juger tous par ces derniers.
 * Nov. 1783, p. 340.

les esprits de la superstition : c'est ce qui a donné quelque sel à ses fades abrégés, mais en même tems c'est ce qui les rend très-dangereux pour les jeunes gens, auxquels cependant ils paroissent destinés. M^r. l'abbé Millot n'étoit pas assez philosophe pour savoir qu'il ne faut jamais employer la raillerie contre la religion de l'Etat, même lorsqu'on en relève les abus ; il n'a pas songé que les enfans, peu capables de distinguer l'abus de la chose même, apprendroient dans ses livres à mépriser les ministres des autels, & ne tarderoient pas à étendre ce mépris jusques sur la religion. On a encore de lui l'*Histoire des Troubadours* (Paris, 1775. 3 vol. in-8^o.), recueil de poësies barbares & grossièrement galantes, où bien sûrement il n'y a rien d'intéressant à recueillir, à moins qu'on ne regarde comme tel quelques injures d'énergumene vomies contre l'Eglise catholique par des chanfonneurs vaudois & albigeois, que l'abbé Millot nous

- * 15 Mars présente comme des pieces importantes *.
1775. p. 403. Dans les *Mémoires politiques & militaires du duc de Noailles* (Paris, 1777) ouvrage écrit séchement & sans intérêt, & qui de 7 volumes pourroit être réduit à deux, le sensible abbé s'épuise en lamentations sur la conduite que le gouvernement a tenue à l'égard des Camisars, quoique M^r. de Berwick & M^r. de Noailles lui-même aient démontré qu'avec ces fanatiques les voies de douceur étoient inutiles & dangereuses *.
* 1 Oct. 1778. p. 160. On ne doit cependant pas croire que la prédilection apparente de l'abbé Millot pour les sectaires, sa haine affichée contre

1. Octobre 1785.

243

les ministres de l'Eglise, son application à rendre odieuse cette grande & antique mere des Chrétiens, fussent l'expression de son cœur & le vrai résultat de ses persuasions. Il courroit après la célébrité & les petits bruits académiques, qu'il croioit ne pouvoir s'assurer sans étouffer ou sans déguiser des sentimens qui avoient été longtems chers à son cœur, & qui ont reparu avec vivacité, dès que la proximité de la mort eut replié son ame sur les vérités éternelles, & dissipé l'illusion qui l'égaroit.

NOUVELLES DIVERSES.

Les bruits les plus contradictoires se font entendre aujourd'hui de tous cotés. On assure d'une part que la guerre est inévitable; de l'autre on prétend que la paix est en train de se conclure, & que très-sûrement les hostilités n'auront pas lieu. Au milieu de ces sentimens opposés, les préparatifs se continuent des deux parts. — Le Prince d'Orange a quitté la Haye & s'est rendu à Breda; sa famille a pris la route de la Frise. — Mr. de Maillebois avec une partie de sa légion est actuellement à Bois-le-Duc. — S. Exc. le baron de Bender, nommé par S. M. l. commandant de Luxembourg, est arrivé en cette ville le 19, à la grande satisfaction des citoyens, fondée sur toutes les qualités qui assurent l'estime & la confiance publique.

* ST-AVELOT (le 27 Aout) L'on a rendu aujourd'hui pour la première fois les prix dans notre college en présence des personnes les plus distinguées de l'endroit. Les règles qu'on y a établies, l'éloignement de la plupart des dangers qui menacent les mœurs de la jeunesse, la modicité des pensions, la salubrité de l'air, la belle situation & la beauté du college font espérer que cet établissement aura d'heureux succès.



Le mot de la dernière Enigme est *le Mariage de Figaro.*

A Dmire un peu, lecteur, mon étrange structure:
Sans jambe, j'ai mon corps; j'ai des poignets sans mains,
J'ai même un col sans tête, & je sers aux humains:
Devinez maintenant quelle est donc ma nature.



☞ Jusqu'ici j'ai répondu par la voie du Journal à toutes les lettres qui demandoient quelque éclaircissement ou qui propoisoient quelque doute relatif aux matières diverses qui

7 sont traitées. Je suis dans l'impossibilité absolue de persévérer dans ces gens d'exactitude & de délicatesse dont je m'étois fait une loi; la chose surpasse mes forces actuelles. Je prie ceux qui m'écrivent dorénavant d'être persuadés que si leurs observations me montrent des torts, j'en profiterai avec gratitude. Mais si je trouve que les raisons que j'ai à leur opposer, sont bonnes, je resteraï dans le silence. S'ils jugent à propos de publier leurs critiques dans d'autres ouvrages périodiques, je suis bien éloigné de m'en offenser; & si le cas exige que j'y réponde, ils seront, j'espère, contents de la manière dont je le ferai. Par-là je me rends non-seulement au parti que ma santé & mes occupations m'obligent de prendre, mais encore aux vœux de la plupart de mes lecteurs, qui n'ayant pas considéré les choses sous le même point de vue que tel ou tel correspondant, prennent très-peu d'intérêt à voir discuter des objections dont ils n'aperçoivent ni la justice ni l'importance.

Dans le dernier Journal, p. 108, l. 8, antologies, lisez antilogies. — P. 142, l. 24, de Tirol, lisez du Tirol. — P. 159, l. 1, a fait le, ces mots ne doivent pas être en caractère italique.

TABLE.

TURQUIE.	{ Constantinople.	197
	{ Tunis.	198
RUSSIE.	{ Pétersbourg.	199
POLOGNE.	{ Varsovie.	200
ESPAGNE.	{ Madrid.	200
DANNEMARC.	{ Coppenhague.	202
ITALIE.	{ Venise.	202
	{ Mantoue.	204
	{ Turin.	205
ANGLETERRE.	{ Londres.	205
	{ Kingston dans la Jamaïque.	209
ALLEMAGNE.	{ Vienne.	210
	{ Berlin.	218
	{ Trèves.	218
PAYS-BAS.	{ La Haye.	219
	{ Bruxelles.	227
FRANCE.	{ Paris.	228
	{ Morts.	161
	{ Nouvelles diverses.	243